

6213-01-001

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
Mme ANNE-MARIE PARENT, commissaire
M. DENIS BERGERON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
POUR HUIT TERRITOIRES
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA CÔTE-NORD
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 25 janvier 2012 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
10, avenue Roméo-Vézina
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 JANVIER 2012	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
DANIEL TREMBLAY (Baie-Comeau).....	4
LAURENT DUMAS (Baie-Comeau)	12
POURVOIRIE DU LAC CYPRÈS (Baie-Comeau)	22
M. Charles Pinard	
ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE LA CÔTE-NORD (Baie-Comeau).....	32
M. Charles Pinard	
CORPORATION AMORY-GALLIENNE DE MATAMEC (Sept-Îles).....	44
Mme Gabrielle Ayotte Garneau	
REPRISE DE LA SÉANCE	
NEW MILLENNIUM IRON CORP. ET	
TATA STEEL MINERALS CANADA LTD. (Baie-Comeau)	54
M. Paul F. Wilkinson	
Mme Mireille Pilote	
M. Rabi Mohanty	
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD (Sept-Îles)	67
M. Serge Lévesque	
M. Julien Boudreau	
M. Charles Warren	
RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHÈRE	
MANICOUAGAN-UAPISHKA (Baie-Comeau)	85
M. Jean-Philippe Messier	
DENIS DESCOMBES (Baie-Comeau)	98
DROIT DE RECTIFICATION	105
M. Dominic Boisjoly	

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2012
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique de la consultation du public sur les projets de réserves de biodiversité pour huit (8) territoires dans la région administrative de la Côte-Nord.

10

Bienvenue aux personnes de Sept-Îles qui participent à l'audience par visioconférence interactive ainsi qu'aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo.

15

Je suis François Lafond et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand.

20

Pour ce faire, je suis secondé par les commissaires Anne-Marie Parent et Denis Bergeron. Nous sommes accompagnés par monsieur Jasmin Bergeron, analyste, et par madame Marie-Josée Harvey, coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

25

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Michel Filteau, responsable de la sonorisation.

À Sept-Îles, nous retrouvons madame Monique Gélinas, coordonnatrice, et monsieur Michel Guimond, technicien.

30

Finalement, monsieur Pierre Dufour nous permet de réaliser la visioconférence interactive et la webdiffusion audio et vidéo.

35

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle.

40

Les transcriptions des séances seront accessibles dans environ une semaine par Internet dans les centres de consultation régionaux dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle ainsi que dans le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

Nous avons tenu, les 13, 14 et 15 décembre derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension des projets et de leurs répercussions.

45 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur les projets, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications aux projets.

50 Le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 9 janvier dernier leur intention de faire une présentation verbale de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence, afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

55 Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. Au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

60 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de quinze (15) minutes pour leur présentation.

65 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le ministère responsable des projets et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister aux séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur les projets.

70 Des treize (13) mémoires qui seront entendus par la Commission d'enquête, huit (8) le seront ce soir alors que les quatre (4) autres seront présentés ici même demain avant-midi à compter de dix heures quinze (10 h 15).

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE; elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

75 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

80 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

85 Nous vous soulignons que, tout comme le ministère responsable et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

90 Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

95 Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de deux cent cinquante (250), on peut alors rectifier ce fait.

100 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire auprès de madame Marie-Josée Harvey ici à Baie-Comeau et auprès de madame Monique Gélinas à Sept-Îles. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels.

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine prochaine.

105 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

110 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant les projets à l'étude.

115 En vertu de l'article 42 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le rapport du BAPE doit être remis au ministre dans les six (6) mois de la fin des consultations, mais la Commission pourrait le déposer avant, s'il advenait que son enquête et son rapport soient complétés.

120 Le rapport sera rendu accessible au public à la date et selon les modalités prévues par le ministre.

125 Le ministre peut recommander au Conseil des ministres de conférer au territoire ou à une partie d'un territoire mis en réserve un statut permanent de protection. Il appartient alors au Conseil des ministres d'accepter cette recommandation, avec ou sans modifications ou de la refuser.

130 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront être consultés par Internet aux centres de consultation de la région. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

135 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

140 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat de la Commission d'enquête avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous.

145 Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

150 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
DANIEL TREMBLAY (Baie-Comeau)

PAR LE PRÉSIDENT:

155 J'invite maintenant le premier participant, monsieur Daniel Tremblay, à venir faire sa présentation.

Bonsoir monsieur Tremblay.

160 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

Bonsoir. Ce soir, je vais vous présenter un mémoire dans le cadre du projet de Réserve de biodiversité Paul-Provencher.

165 **LECTURE DU MÉMOIRE**

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous comprendrez qu'on a peut-être quelques questions pour vous, monsieur Tremblay!

170

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

Oui monsieur.

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que le MDDEP a communiqué avec vous pour vous informer du projet de réserve de biodiversité et du régime d'activités qui y serait autorisé?

180 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

Oui, on a reçu de la correspondance du ministère du Développement durable, c'est ça, OK, oui.

185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que vous avez eu la possibilité de regarder le régime d'activités qui est prôné par le MDDEP?

190 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

Bien, ce que j'ai pu comprendre, c'est que si c'est un projet de réserve de biodiversité, on pouvait avoir le droit de pêche et d'utilisation, puis on pouvait garder notre camp.

195

Ce qui nous inquiète, c'est que ce soit peut-être plus un projet, que ce soit transféré sur un projet d'une réserve faunique, quelque chose du genre, qu'on serait tassé de là ou qu'on n'aurait plus le droit d'utilisation. C'est un peu ça qui est notre crainte là-dedans.

200 Si le projet est accepté comme ça, je pense qu'on garde nos droits, puis tout va bien. C'est qu'il y aura juste plus le droit d'exploitation sur le territoire.

C'est un peu ça le but du mémoire. C'est que, écoute, on veut rester là, ça fait longtemps qu'on est là, puis on aime ça.

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Madame Parent.

210 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

En fait, quand vous dites que vous ne voulez pas perdre vos droits de pêche et d'utilisation du territoire, est-ce que vous pouvez préciser exactement quels droits?

215 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

Bien, le droit de pêche. Présentement, on paie un bail pour notre camp, on a le droit d'aller pêcher là-bas. On peut utiliser le territoire.

220 Mais s'il y a un projet qui se présente, c'est parce qu'on a déjà eu une lettre, voilà plusieurs années, qui voulait nous exproprier, qui voulait nous sortir de là, puis on n'aurait plus le droit de pêcher. Puis ça a comme migré vers un projet de réserve de biodiversité, puis là, on aurait comme le droit d'aller pêcher encore puis de garder notre camp, en payant nos droits, notre plaque de camp finalement.

225 Mais ce qu'on a peur, c'est qu'ils nous disent, bien regarde, il y a une réserve, vous vous tassez à vos frais, puis tu as plus le droit de pêcher sur ton lac, tu as plus le droit d'aller à la chasse.

230 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Votre bail, c'est bien un bail de villégiature?

235 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

C'est ça, bail de villégiature, c'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Et non pas d'abri sommaire?

240

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

Non, c'est un bail de villégiature, c'est ça.

245

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Très bien, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

250

Quand vous dites que vous avez eu une lettre voilà quelques années, la lettre venait de qui? Est-ce qu'elle venait du MRNF ou du MDDEP?

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

255

Bien là, le MRNF! Ça venait d'un ministère, je peux pas dire exactement.

Mais on parle peut-être de plus de dix (10) ans, là.

260

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, OK.

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

265

Quand le projet a été initialement démarré, ça a comme migré depuis le temps, mais initialement, c'était qu'on perdait nos droits complètement, là.

Puis là, ce qu'on peut voir, bien, c'est que ça a l'air à être correct pour garder nos droits, mais on s'en inquiète quand même un petit peu, c'est compréhensible.

270

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bergeron.

275

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Oui. Merci monsieur Tremblay de vous être déplacé pour venir nous rencontrer et exprimer votre point de vue.

280

Ce que je comprends de votre réponse, c'est que vous appréhendez un changement de statut, vous appréhendez de perdre vos droits en quelque sorte.

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

285

C'est en plein ça.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

290

Est-ce que vous avez des informations ou des indices ou des communications formelles qui vous confortent dans cette possibilité-là de changer de statut?

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

295

Non, mais on en voit de toutes les couleurs, des fois.

Regarde, c'est un projet, mais les projets changent avec le temps aussi. Il y a des audiences publiques, il y a du monde qui vont présenter des mémoires, moi, j'en présente un pour garder mes droits, mais il y en a d'autres qui vont présenter qui ont d'autres intérêts aussi, là, ça fait que pour moi, c'est important de garder mes droits, peu importe qui présente quoi, là.

300

Pour l'instant, le projet qu'on a eu du ministère, c'était qu'on pouvait aller pêcher puis garder notre bail. Mais ça, si ça peut migrer dans le temps, bien, écoute, on s'en inquiète.

305

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Actuellement, en termes de fréquentation, vous fréquentez votre camp combien de fois, combien de jours par année à peu près?

310

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

Ah, on fréquente notre camp à trois (3) ou quatre (4) reprises par année, à des périodes de quatre-cinq (4-5) jours, c'est ça. Parce que c'est quand même très loin.

315 Il faut comprendre que bien souvent, c'est soit par avion, il y a beaucoup de portages, c'est très loin d'y aller.

320 Quand on y va, bien, on reste plusieurs jours. On a des périodes ciblées pour y aller, comme à la Fête du Travail, Saint-Jean-Baptiste, durant l'été. De la chasse après ça plus en automne.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

325 Est-ce que vous le fréquentez en hiver?

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

En hiver, on rentre du matériel en hiver en motoneige.

330 Moi, je parle pour moi, mais nos amis qui ont l'autre camp, eux autres vont passer des grandes périodes l'hiver, ils vont à la chasse, ils font beaucoup d'utilisations, là.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

335 Puis ils montent aussi en motoneige?

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

340 En motoneige, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Est-ce que vous utilisez un sentier balisé?

345 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

Non.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

350 Vous battez votre "trail" en quelque sorte?

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

355 C'est ça, on bat notre "trail", c'est ça.

Disons que c'est des sacs à dos, puis c'est du portage. C'est très dur d'accès, mais c'est pour ça que quand on y va, bien, on est des bonnes périodes. On peut pas y aller à toutes les fins de semaine comme si on aurait un camp où on se rend en véhicule, là.

360

C'est pour ça que je disais que l'investissement qui a été fait a été fait par avion, parce qu'on peut pas rien rentrer à dos d'homme, là, pour se construire.

Ça fait que s'il faut déconstruire, bien, c'est le même principe, là.

365

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Je vous remercie monsieur Tremblay.

370

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

375

En plus de votre groupe et de l'autre groupe qui a aussi un camp, vous dites qu'il y a des utilisateurs qui viennent pour de la chasse et de la pêche?

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

380

C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

385

Qui sont ces personnes?

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

390

Bien, quand on va à la pêche, on en rencontre des fois, je les connais pas personnellement, mais il y a d'autres personnes, des fois, qu'on rencontre sur le lac, qui pêchent, qui sont assez courageux pour se descendre une chaloupe au lac, là.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

395 Alors ils s'approprient des droits qu'ils n'ont pas, finalement?

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

400 Bien, présentement, tu as le droit de pêcher sur les lacs sur la Côte-Nord. C'est pas des droits qu'ils ont pas, ils ont pas de camp, ils vont juste pêcher la journée, puis ils reviennent le soir.

405 Ils ont pas d'installation permanente, mais c'est ça, ils voyagent pour aller pêcher. Ça fait qu'ils ont des droits comme n'importe quel citoyen a des droits de pêche sur les lacs qui sont ouverts à la pêche.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Merci.

410 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

Mais il y a d'autres personnes qui y vont à part nous, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

415 Donc ils y vont par hydravion, j'imagine?

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

420 Bien, ils y vont en portage, là, on va dire sac à dos, puis c'est ça.

En hydravion, il y en a aussi qui y vont, on le sait.

PAR LE PRÉSIDENT:

425 Mais pour se rendre au lac Charlie, le chemin, est-ce qu'il y a un chemin qui est existant qui est jusqu'à un certain endroit?

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

430

Disons que pour se rendre, on se rend en véhicule, on fait cent quarante kilomètres (140 km) sur le chemin de la Toulnostouc, après ça, c'est un portage de quatre kilomètres (4 km) dans un sentier.

435

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, sentier qui est déjà quand même assez bien fait?

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

440

Oui, un sentier pédestre, avec les années, qui a été battu, là. Mais c'est pas un accès facile.

Ça fait que ceux-là qui veulent y aller, bien, ils travaillent pour y aller, là, il faut bien comprendre.

445

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Tremblay.

450

PAR M. DANIEL TREMBLAY:

C'est moi qui vous remercie.

455

LAURENT DUMAS (Baie-Comeau)

PAR LE PRÉSIDENT:

460

Monsieur Laurent Dumas s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Dumas.

PAR M. LAURENT DUMAS:

Bonsoir.

465

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute.

PAR M. LAURENT DUMAS:

470

Écoutez, d'entrée de jeu, je dirais que je suis plutôt favorable au projet. Pour une fois, qu'on a un projet du gouvernement pour protéger la nature et l'environnement, on peut pas être contre la vertu.

475

Néanmoins, je vais apporter quelques suggestions et quelques propositions d'améliorations, quelques commentaires, également des commentaires un peu plus larges sur la façon dont le territoire public est géré par le gouvernement colonial de Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

480

Monsieur Dumas, on va s'en tenir à des choses – tantôt, j'ai dit que je voulais pas avoir de propos injurieux, puis je pense qu'on peut pas parler d'un gouvernement colonial. Comme on peut pas parler d'un ministère colonial, comme on peut pas parler d'une entreprise coloniale.

485

On s'en tient vraiment aux choses qui ont rapport avec le projet d'aires protégées, vous me comprenez?

PAR M. LAURENT DUMAS:

490

Veuillez accepter mes excuses, si j'ai blessé qui que ce soit dans la salle, j'en suis absolument désolé, incluant vous-même.

495

Premièrement, quant à la superficie totale des aires protégées, on nous parle d'objectif de douze pour cent (12 %) ou dix-sept pour cent (17 %) en 2020, douze pour cent (12 %) en 2015, moi personnellement, je trouve que c'est largement insuffisant, considérant que le Québec est une des rares régions au monde où il y a encore beaucoup d'étendues de territoires pratiquement vierges, je pense qu'on devrait viser beaucoup plus haut que ça.

500

Si la Belgique ou le Luxembourg arrive avec dix-sept pour cent (17 %) d'aires protégées, on peut comprendre, mais au Québec, je pense qu'on a un devoir, une responsabilité face à l'humanité, de protéger plus que ça, si on veut garder une planète habitable à moyen et long termes.

505

D'ailleurs, il y a quelque temps, dans un point de presse, le premier ministre mentionnait qu'il visait éventuellement d'avoir environ quarante pour cent (40 %) d'aires protégées au Québec. Le chiffre est approximatif, mais il disait, on va atteindre ça dans vingt-cinq (25) ans. Alors je me dis, écoutez, si c'est bon dans vingt-cinq (25) ans d'avoir quarante pour cent (40 %) de notre territoire

en aires protégées, pourquoi ce serait pas bon d'y arriver plus vite? Qu'est-ce qu'on veut faire pendant ces vingt-cinq (25) années-là? C'est la question que je me pose.

510

Ensuite je questionne un petit peu le statut des aires protégées qu'on veut établir. Étant donné que l'objectif est de protéger la biodiversité, je me dis que dans les réserves de biodiversité, personnellement, je crois qu'on devrait peut-être réglementer un peu, réduire un peu les droits acquis traditionnels de trappage et piégeage.

515

Pour la chasse au gros gibier, ça peut se comprendre, les inventaires sont assez bien tenus, assez bien connus, mais au niveau du trappage et piégeage, il faut savoir que les inventaires sont assez incertains; ensuite, c'est des activités où souvent, les pièges vont attraper d'autres espèces que celles que le trappeur veut attraper. Parfois même, on va attraper des oiseaux rapaces au lieu d'attraper les mammifères qu'on veut piéger.

520

Donc sans éliminer complètement ces activités-là, je crois qu'on devrait peut-être les réduire dans les réserves de biodiversité, si on veut atteindre l'objectif de protection de la biodiversité.

525

Il y a des espèces qui sont pratiquement disparues des grandes régions de la Côte-Nord, comme le carcajou par exemple, donc il faut qu'il y ait une certaine approche sérieuse, si on veut favoriser la survie de la diversité des espèces.

530

Je suggère également que les activités récréatives motorisées, comme quatre-roues, motoneige, VTT, bateau à moteur, ainsi de suite, soient également réglementées et réduites si possible dans les aires protégées, étant donné que ça cause beaucoup de pollution sonore et la dégradation du sol là où les véhicules terrestres.

535

Par contre, je suis assez contrarié par le fait que dans les réserves écologiques – et je crois qu'il y a au moins une réserve écologique qui doit être créée – c'est le contraire, on interdit tout à fait l'accès à ces territoires-là. Je pense que l'accès devrait être quand même accordé de façon assez libérale pour les gens qui ne souhaitent que faire de la randonnée ou de l'observation de la nature de façon respectueuse.

540

Je m'interroge également sur le fait que les aires protégées ne sont pas nécessairement permanentes. Là, on veut en créer des permanentes, mais on doit d'abord les créer pour quatre (4) ans, quelque chose comme ça, elles ont un statut temporaire, puis après ça, il faut revenir. Moi, je crois qu'autant que possible, on devrait viser à ce que les aires protégées soient permanentes.

545

Et je veux citer le triste exemple du Parc des Laurentides où des gens bien intentionnés et visionnaires avaient mis de côté un vaste territoire dans les Laurentides, justement pour en faire une aire protégée, et quelques décennies plus tard, des politiciens ont décidé qu'il fallait donner ça

550 à l'industrie forestière, et on a simplement mis de côté le Parc des Grands-Jardins et la vallée de la
Jacques-Cartier qui représentent à peine peut-être plus ou moins dix pour cent (10 %) du territoire
original du parc. Le reste est simplement une réserve faunique où toutes sortes d'activités sont
autorisées.

555 Je fais des suggestions pour agrandir les aires protégées qui sont proposées lors du présent
projet.

Comme je mentionnais tantôt, j'aimerais qu'on aille beaucoup plus loin que douze pour cent
(12 %) du territoire protégé.

560 Par exemple, chaque fois qu'on rencontre des cours d'eau sur une aire protégée, bien, tout
le bassin versant jusqu'à l'amont de ces cours d'eau là et de leurs affluents devrait être protégé
aussi. Parce que sinon, on pourrait éventuellement se retrouver avec des activités incompatibles à
l'amont d'une aire protégée, ce qui est déplorable. Donc on doit éviter ça si possible.

565 Sur la Côte-Nord, des écosystèmes qui sont en grande diminution sont les vallées naturelles
des grandes rivières encaissées ayant une forte déclivité. C'est compréhensible, il y a des projets
hydroélectriques, et présentement, on assiste à une course accélérée aux projets hydroélectriques
un peu partout au Québec, alors je crois qu'il faudrait mettre de côté plusieurs rivières. Je suggère
rivière aux Anglais, rivière Pentecôte, Baie-Trinité, rivière aux Rochers, rivière Moisie, rivière Saint-
Jean, rivière Aguanish, rivière Natashquan, rivière Petit Mécatina et rivière Saint-Paul.

570 C'est-à-dire protéger intégralement tout le bassin versant de ces rivières-là.

575 Je suggère également, dans la région Manicouagan, la vallée de la rivière Manicouagan a
été complètement dénaturée jusqu'à deux cent cinquante kilomètres (250 km) au nord, je suggère
donc de faire une aire protégée dans le bassin versant de la rivière Mouchalagane, même s'il y a
un vague projet de mine de fer par là, j'en parlerai tantôt.

580 Les vieilles forêts et écosystèmes forestiers productifs, je pense qu'il en reste tellement peu
au Québec, que ça doit être, de façon prioritaire, être protégé. Je sais qu'il y en a qui sont inclus
dans le projet, mais je crois qu'on devrait agrandir, par exemple dans la région de l'île René-
Levasseur et autour du lac Manicouagan. Il y a une forêt assez ancienne qu'on devrait agrandir.

585 Et là-dessus, il y a des gens de l'industrie forestière qui disent, oui, mais les forêts
anciennes, c'est pas important, ce sont des milieux en évolution dynamique. C'est vrai que c'est en
évolution dynamique, mais si vous avez une forêt de deux cents (200) ans, puis que vous la
coupez, bien, vous aurez pas un écosystème semblable avant deux cents (200) ans. Et des forêts
de deux cents (200) ans au Québec de ces dimensions-là, il n'en reste pas beaucoup, mes amis.

590 Je suggère aussi que les zones de connectivité qui ont été identifiées entre les aires protégées proposées deviennent elles aussi des aires protégées. C'est-à-dire de créer des corridors ayant au moins dix (10 km) à vingt kilomètres (20 km) de large pour relier toutes les aires protégées proposées.

595 Je veux faire un commentaire maintenant sur le développement minier sur la Côte-Nord! Je félicite les fonctionnaires du MDDEP pour leur bon travail très professionnel, très consciencieux qu'ils ont fait pour définir les aires protégées. Ce sont des gens manifestement bien intentionnés, compétents et honnêtes.

600 J'ai remarqué par exemple qu'on voulait souvent modifier le contour d'une aire protégée, sous prétexte qu'il y a des claims miniers dans ces secteurs-là ou des titres miniers. Je pense qu'il y a des choses qui sont un petit peu absurdes.

605 Par exemple, un claim pour de l'uranium dans le secteur de la rivière Godbout! Il existe un consensus très clair au Québec et sur la Côte-Nord en particulier, c'est que de l'exploitation d'uranium, on n'en veut pas.

Ça fait que je pense qu'on devrait dire à ces gens-là que leur claim ne sera pas renouvelé à son extinction.

610 La même chose, il y a certains intervenants qui ont mentionné dans la première période d'audience publique qu'il fallait qu'aucune aire protégée n'inclue des gisements de fer et titane. Il y a énormément de gisements de fer et titane sur la Côte-Nord, c'est une composante du paysage, ça fait partie du sol, ça fait partie du biotope.

615 Si on veut avoir des aires protégées représentatives de nos écosystèmes, elles doivent inclure des zones où le sol et le sous-sol contiennent des gisements de fer et titane.

620 J'ajouterai que c'est pas dans l'intérêt économique de la Côte-Nord présentement d'autoriser des développements miniers comme celui d'Argex dans la région de Mouchalagane ou comme d'autres mines de fer que les Chinois veulent exploiter, parce qu'à l'heure actuelle, les redevances minières au Québec sont insuffisantes. Donc ce sont des gens de l'extérieur qui viennent chercher nos richesses naturelles, qui partent avec, qui partent avec les profits; les retombées locales ne sont pas à la hauteur de ce qu'on pourrait espérer comme retombées économiques.

625 D'ailleurs, déjà Argex dit qu'elle ne fera peut-être pas le raffinage du minerai sur la Côte-Nord, ils iraient plutôt à Bécancour. Donc encore moins de retombées pour nous.

630 Puis lié à ça, il y a un chantage par rapport au gaz naturel. Ah, peut-être, si on avait le gaz naturel, on pourrait raffiner ici. Si on accepte le gaz naturel, après ça, ils vont nous dire, bien, si vous voulez avoir du développement minier sur la Côte-Nord, vous êtes sûrement des partisans du gaz de schiste, alors ils vont nous demander d'accepter le gaz de schiste, bon.

635 Moi, en tant que géologue, je peux vous dire que des richesses minières sur la Côte-Nord, il y en a sur chaque centimètre carré de terrain. Si on décide d'excepter tout territoire où il y aurait éventuellement possibilité d'exploiter la roche de façon rentable, on oublie les aires protégées.

640 Si on veut protéger la nature, bien, il faut être logique, et c'est d'abord les écosystèmes formidables, les écosystèmes rares, les écosystèmes intéressants qu'on doit définir, à l'exclusion de toute considération pseudo-économique, comme ceux de l'industrie minérale ou ceux de l'industrie forestière.

645 Et dans la région, on sait qu'il y a des industries forestières, des fois, qui passent et qui disparaissent, et les belles promesses de prospérité économique qu'elles avaient apportées avec elles s'en vont dans les paradis fiscaux, et quand ils sont plus là, on voit pas la différence, sauf que la richesse, la ressource naturelle est partie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Deux (2) minutes.

650 **PAR M. LAURENT DUMAS:**

Il reste deux (2) minutes!

655 Bien écoutez, j'espère que le rapport du BAPE va être représentatif et fidèle à tout ce qui va s'être dit ici, dans toutes les étapes d'audience.

660 Parce qu'il m'est arrivé de constater dans d'autres audiences du BAPE auxquelles j'ai participé que c'était pas toujours satisfaisant au niveau du rapport du BAPE, le compte rendu qu'on faisait des interventions, des questions, des suggestions qui avaient été soulevées.

Donc je vous fais confiance pour autant que possible rapporter fidèlement tout ce qui a été demandé ici.

665 Je vous souligne là-dessus qu'à la page 14 de mon mémoire, vous pouvez éliminer le paragraphe numéro 8. Ça, je m'étais trompé, c'est une erreur que j'ai faite.

670 Je faisais un commentaire général sur les travaux du BAPE, la façon dont c'est mené, j'ai constaté plusieurs faiblesses évidentes dans le processus d'audiences publiques du BAPE, j'ai sept (7) paragraphes intéressants là-dessus, mais le huitième, vous pouvez l'éliminer. Alors c'est une bonne nouvelle!

Je vous remercie de votre attention.

675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Dumas. Quelques questions! Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

680 En fait, j'ai une question, monsieur Dumas. À la page 6 de votre rapport, vous dites que les activités récréatives autorisées devraient être interdites.

Selon votre expérience, de quelle façon, de façon pratique, cela pourrait être fait?

685 **PAR M. LAURENT DUMAS:**

Écoutez, évidemment, le rapport, ça, on fait ça comme on peut, parce qu'on est bénévole, on fait ça à temps perdu le soir et les fins de semaine. On n'est pas payé. Donc mon rapport est imparfait évidemment.

690 D'ailleurs, tantôt ce que j'ai dit, c'est que ça devrait peut-être être limité, pas nécessairement interdit complètement, mais qu'il y ait un certain encadrement. Peut-être qu'il y ait des zones où que ce soit interdit, qu'il y ait des chemins où que ce soit permis.

695 Parce que quand même, les sentiers de VTT, de motoneige, ainsi de suite, il reste que quand c'est permis tous azimuts, à un moment donné, ça devient des facteurs de dégradation du territoire. Ça devient également des voies de pénétration un peu partout dans un territoire naturel, et les gens vont là, ils amènent de la machinerie, des scies à chaîne, toutes sortes d'attirails, bon.

700 Alors évidemment, ça favorise, je crois, un petit peu la dégradation du territoire.

705 Puis il y a également la pollution strictement sonore. Si on a une aire protégée où les gens veulent aller pour admirer la nature, pour observer des espèces sauvages, bien, quand vous avez un quatre-roues ou une motoneige qui passe à toutes les cinq (5) minutes, ça facilite pas les choses nécessairement.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

710 Oui, ça, ce sont les impacts, mais ma question était plutôt à l'effet: de quelle façon on pourrait contrôler ou limiter les accès?

PAR M. LAURENT DUMAS:

715 Ah bien, c'est comme j'ai dit au départ. De déterminer des zones où ça pourrait être interdit. De déterminer des chemins où ça pourrait être permis.

Il suffit de réglementer justement. Si on a l'idée qu'il faut pas permettre que tout le monde aille n'importe où avec tout équipement motorisé.

720 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce qu'on peut renforcer une réglementation dans ce sens-là? Est-ce que c'est possible de contrôler les gens, de les empêcher d'avoir accès à certains territoires avec la motoneige?

725 **PAR M. LAURENT DUMAS:**

Bien, certainement. Je crois qu'il y a des organes qui sont là pour établir des lois et des règlements. Quand ils veulent le faire, ils sont capables de le faire.

730 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

735 Monsieur Dumas, tantôt vous avez parlé du piégeage et du trappage, est-ce que vous êtes au fait des récoltes qui sont issues de ces deux (2) types d'activités?

PAR M. LAURENT DUMAS:

740 Écoutez, il est certain qu'il va y avoir des relevés à un moment donné qui vont être faits quant aux récoltes.

745 Mais je mentionnais cependant que souvent, le piège, si vous mettez par exemple un piège pour telle espèce d'animal, bien, il va arriver que c'est d'autre chose que vous attrapez là-dedans. Par exemple, moi, j'ai un ami trappeur, souvent il attrape des écureuils volants, des grands

750 polatouches, une espèce qui est considérée comme rare. Alors il va attraper ça dans ses pièges, c'est en pure perte, ça a aucune valeur pour la fourrure. Donc c'est des choses comme ça qui vont survenir.

Vous attrapez un animal que vous ne voulez pas, il est mort, vous le jetez, c'est un gaspillage.

755 Il y a des oiseaux rapaces souvent qui sont attrapés dans les pièges de mammifères, parce qu'ils sont attirés par les appâts. Donc ils vont pour manger l'appât, puis ils se font prendre dans le piège, puis au bout de quelque temps, ils peuvent mourir. De toute façon, ils sont estropiés, ça fait que même s'ils survivent réellement, ils vont mourir à court terme.

760 Donc c'est dans ce sens-là que je le dis. Si vous avez la chasse à l'orignal, normalement les gens vont tirer sur un orignal, puis on sait très bien qu'est-ce qu'ils vont tuer, puis on est capable de tenir un inventaire assez précis d'une population d'originaux.

765 J'aurais pu mentionner aussi la chasse à la sauvagine, des oiseaux migrateurs, palmipèdes et échassiers. Dans ces espèces-là également, je crois que la chasse devrait être limitée assez strictement dans les réserves de biodiversité, parce que ce sont également des espèces où les récoltes et la variété des espèces fait en sorte que c'est un petit peu plus difficile de garantir la biodiversité si on autorise la chasse. Plusieurs espèces dans les palmipèdes qui sont menacées, puis des fois, les chasseurs voient de loin un canard, puis il y en a qui sont peu scrupuleux, ils vont tirer là-dessus en pensant que, bof, peu importe, puis ça peut être une espèce rare, bon.

770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez déjà fait des propositions au MDDEP, soit pour des agrandissements de réserves existantes ou encore des propositions de nouvelles aires protégées?

775 **PAR M. LAURENT DUMAS:**

780 Non, pas du tout. Les premières propositions que je fais, c'est celles qui sont contenues dans mon mémoire ici.

785 Comme j'ai mentionné tantôt, le simple citoyen au Québec, souvent, les gens travaillent à temps plein, commencer à faire des propositions au MDDEP, il faut savoir à quelle porte frapper, il faut connaître la bonne officine, il faut avoir des contacts, puis encore là, espérer que peut-être on va trouver la bonne oreille pour nous entendre, puis pour que ça ait des retombées concrètes.

Vous savez comme moi comment ça fonctionne au gouvernement. Pour que je fasse ça, moi, il faudrait que je prenne congé de mon travail, puis il faudrait que j'aie l'impression que ça va arriver à quelque chose.

790 Là évidemment, je l'ai fait dans mon mémoire, parce que justement, c'est une tribune qui nous est offerte pour soumettre des propositions, mais dans la vie courante, un Québécois qui travaille quarante (40) heures par semaine, à Montréal par exemple, pensez-vous qu'il y a beaucoup de Montréalais ici ce soir qui sont venus pour donner leur opinion puis dire s'ils sont pour ou contre la création d'aires protégées?

795 Pourtant, ces gens-là, c'est leur patrimoine naturel à eux aussi, là, dont on est en train de débattre de la création ou de la protection éventuelle. Alors je pense qu'il y a pas beaucoup de gens au Québec qui ont le loisir et les moyens de décider une belle journée, ah, je suis allé au gouvernement pour proposer la création d'aires protégées, puis c'est sûr que ça va marcher! Il faut être drôlement décidé, vouloir franchir des barrières de secrétaires puis de conseillers politiques, puis de petits fonctionnaires, puis de moyens fonctionnaires.

800 On n'a pas du tout l'impression qu'on peut arriver à quelque chose en s'adressant au gouvernement pour obtenir des projets comme ça. Mais si vous me donnez la bonne adresse puis la bonne personne à qui m'adresser, bien, je vais y aller tout de suite.

805

PAR LE PRÉSIDENT:

810 Il est juste là en arrière de vous, le monsieur qui a une chemise bleue! Ça fait qu'à la pause tantôt, vous pourriez lui parler, il va vous écouter, je suis certain.

PAR M. LAURENT DUMAS:

815 C'est sûr qu'une aire protégée au Massif du Sud, ce serait une très bonne idée. Malheureusement, on a maintenant là un beau projet de parc éolien, et c'est dommage, parce que ça aurait été un fameux territoire pour ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

820 Merci monsieur Dumas.

PAR M. LAURENT DUMAS:

825 Je vous remercie.

POURVOIRIE DU LAC CYPRÈS (Baie-Comeau)

PAR LE PRÉSIDENT:

830 Maintenant, monsieur Charles Pinard pour la Pourvoirie du lac Cyprès.

Bonsoir monsieur Pinard.

PAR M. CHARLES PINARD:

835

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

840

Nous vous écoutons.

PAR M. CHARLES PINARD:

845

Donc Charles Pinard, président de la Pourvoirie du lac Cyprès.

Dans l'ordre des choses, je présente deux (2) mémoires, mais je commence par le premier.

PAR LE PRÉSIDENT:

850

Exact.

PAR M. CHARLES PINARD:

855

Juste pour situer la pourvoirie! Elle est située à environ quarante kilomètres (40 km) au nord de la rivière Godbout, donc directement dans la réserve de biodiversité projetée pour la vallée de la rivière Godbout.

860

Suite à la première audience qu'on a eue avant Noël, beaucoup de questions ont été posées qui m'ont rassuré, mais il y a quelques points que j'ai apportés dans mon mémoire, dont une en particulier, je vous fais grâce de la lecture, mais je vais mettre juste un petit peu plus de viande alentour des os que j'ai écrits, là!

865

Actuellement, la pourvoirie, quand elle veut faire quelque chose, légalement, il faut qu'elle demande les autorisations au ministère des Ressources naturelles. Maintenant, lorsque l'aire va être créée, je présume qu'il va falloir faire la même chose avec le MDDEP, et la grosse

interrogation qu'on a chez nous, c'est de dire, est-ce que ça va compliquer les choses! En espérant que non.

870 J'espère qu'il va y avoir un mécanisme qui va s'établir éventuellement lorsqu'on va faire une demande, un peu comme on fait actuellement au ministère des Ressources naturelles, ils sont comme plus harmonisés actuellement, ça fait que quand on a un point de service, on fait une demande, et c'est à l'intérieur du ministère que tout chemine pour la suite des choses, et non pas par chacune des activités du ministère des Ressources naturelles.

875 Donc j'espère que lorsqu'on fera la même procédure, le ministère des Ressources naturelles aura l'automatisme de communiquer avec le ministère du Développement durable pour pouvoir faire cheminer nos dossiers le plus rapidement possible, pour pas qu'on perde de temps éventuellement dans la réalisation de nos projets.

880 Bien entendu, j'aurais dû commencer par ça, mais à prime abord, la pourvoirie est entièrement d'accord avec l'établissement de l'aire protégée de la rivière Godbout, bien entendu.

885 L'autre petite question qui a semblé faire un petit peu un non-consensus lors des dernières séances, suite à ça, on s'est réuni, les personnes concernées, c'est sûr que surtout que mon mémoire porte surtout – c'est qu'on a établi une entente de principe afin de permettre l'agrandissement de l'aire protégée actuelle.

890 Parce que vous savez que selon – justement j'ai des cartes là-dessus pour vous montrer, c'est beaucoup plus visuel, si je retrouve la petite place où on a mis ça tout à l'heure, je présume que j'ai juste à cliquer suite à ça!

895 Donc j'ai repris exactement la carte qui nous avait été présentée en parlant des aires protégées, avec toutes ses possibilités initialement prévues, les agrandissements acceptés et reportés.

La question qu'on avait lors des dernières, c'est concernant le fameux consensus, ma question à l'époque était: comment ça se fait que les claims miniers ou l'industrie minière avait préséance ou semblait avoir un droit de vie et de mort sur les agrandissements proposés!

900 Et compte tenu que mes questions ont été bien répondues, j'en profite actuellement dans mon mémoire pour pouvoir démontrer ma vision des choses.

905 Donc actuellement, tout ce que vous voyez en vert sur la carte, c'est les limites acceptées lors des préconsultations qu'on a eues en 2010, je crois. Et suite à ça, la ligne mauve, c'est les agrandissements reportés.

910 Donc je propose aux Commissaires éventuellement de pouvoir accepter éventuellement ou de recommander les agrandissements qu'on voit en rouge sur la carte actuellement qui inclut un petit peu plus ma pourvoirie à l'intérieur de l'aire protégée. Ceci est pour apparemment protéger des coins que je présume qui sont sensibles chez moi, surtout des ravages d'originaux ou des secteurs de chasse qui sont très propices.

915 Et la partie qui est hors de la limite rouge qu'on voit sur la carte, ça va être Produits forestiers Résolu qui vont venir bûcher ce secteur-là dans un très proche avenir, d'où la proposition que je fais dans le mémoire et que d'autres organismes vont faire aussi éventuellement, qu'on supporte aussi.

920 C'est qu'on va essayer, avant que vous remettiez votre rapport au ministre éventuellement, en juillet je présume, en tout cas la date la plus tardive, nous, dans notre entente, on va essayer de s'entendre entre Produits forestiers Résolu et la Pourvoirie du lac Dionne, pour pouvoir vraiment officialiser peut-être une proposition de limite d'agrandissement qui serait acceptable par consensus par les trois (3) organismes en question.

925 Produits forestiers Résolu semblait un petit peu estomaquée de voir qu'il y a des choses, que le consensus était pas vraiment partie prenante de leur décision, et moi, à l'époque, je prônais l'agrandissement total de l'aire protégée comme on le voit sur la carte, même avec les agrandissements reportés. Mais compte tenu de la conjoncture du temps et de tout ce qui se passe depuis quelques semaines et quelques mois, la tordeuse des bourgeons d'épinette est venue changer pas mal les scénarios de tout le monde!

930 Donc prenant pour acquis qu'il faut, entre parenthèses, bûcher les arbres qui sont en train de se faire attaquer par la tordeuse, j'ai décidé, pour la Pourvoirie du lac Cyprès, en vue de l'acceptation de l'aire protégée, de scinder mon territoire pratiquement en deux (2), donc d'inclure une grosse partie de la pourvoirie dans l'aire protégée avec les agrandissements, le plus possible, et de garder l'autre partie hors de l'aire protégée, pour permettre à la compagnie forestière éventuellement de venir bûcher le bois qu'ils devront venir bûcher de toute façon, qui va peut-être être imposé par le ministère des Ressources naturelles, compte tenu que la tordeuse fait son action.

940 Le gros de mon mémoire porte sur ça justement, et je voulais vous présenter la carte visuelle parce que c'est plus facile à voir, et surtout, si éventuellement – parce que je vais finir là-dessus – mais si vous avez des questions concernant l'entente, parce que Produits forestiers Résolu, c'est elle qui avait pris la charge, si vous voulez, de présenter cette entente, mais leur mémoire est sûrement déposé, mais ils sont pas venus faire la présentation par manque de temps ou par vacances, donc ça m'a mis de court un peu, donc finalement, si vous avez des questions
945 concernant ça, bien, ça va me faire plaisir d'y répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Je vais demander à madame Parent s'il vous plaît, si vous avez des questions madame Parent?

950

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Oui. Monsieur Pinard, bon, tantôt vous parliez du cheminement qu'il y a à faire pour obtenir un permis. Vous parlez de la même chose dans votre autre mémoire.

955

Alors si vous voulez, je vais garder mes questions, dans le contexte de l'autre mémoire, parce que c'est plus large, puis ça s'adresse à toutes les pourvoiries.

Alors pour votre pourvoirie à vous, vous souhaitez de nouveaux aménagements, vous dites que vous allez faire de nouveaux aménagements, ce sont des projets d'agrandissements, c'est quoi les nouveaux aménagements que vous prévoyez faire?

960

PAR M. CHARLES PINARD:

Bien, c'est sûr, vous savez qu'une pourvoirie, c'est, bien sûr, de la chasse et de la pêche, mais on s'oriente beaucoup plus vers d'autres choses que ça maintenant, le récréotourisme. Et l'aire protégée va venir mettre comme une plus-value sur cette activité-là.

965

Donc éventuellement, même dans la proposition d'agrandissement que je fais, l'essentiel de mes activités sont là actuellement.

970

Donc il faut que l'aire protégée éventuellement – parce que je comprends aussi qu'il va y avoir comme un plan de gestion qui va s'établir avec le temps, donc il va falloir qu'on comprenne qu'une pourvoirie, c'est commercial, donc plus qu'on a de clients, plus qu'on fait de la promotion, plus qu'on a de l'achalandage – et l'aire protégée va contribuer à faire ça, parce que des secteurs comme la vallée de la rivière Godbout proche des grands centres, c'est assez rare maintenant.

975

Donc la rivière Godbout, c'est une rivière à saumon, donc c'est un apport économique quand même important et, entre parenthèses, c'est la seule rivière Côte-Nord et aussi au sud qui n'est pas harnachée actuellement par aucun barrage ou par aucune activité industrielle.

980

Donc c'est sûr qu'il va y avoir des possibilités d'agrandissements en termes d'hébergement sur la pourvoirie.

985 Donc il va falloir – parce qu'au ministère des Ressources naturelles, quand on fait une demande de permis pour s'agrandir, en termes d'hébergement, c'est pas vraiment compliqué, puis c'est quasiment un automatisme. On fait la demande et on peut présumer qu'on va l'avoir.

990 Mais maintenant, avec le ministère, le MDDEP, pour moi actuellement, malgré que je me fais rassurer par ma fédération, c'est le néant. Je sais pas vers quoi qu'on s'en va vers ça.

 C'est pour ça que je vous disais tout à l'heure, j'espère qu'il va y avoir une harmonisation entre les deux (2) ministères.

995 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

 Aussi, vous dites que vous tenez à ce que les nouveaux aménagements permettent une meilleure structuration de récréotourisme. Quelle est votre offre en récréotourisme?

1000 **PAR M. CHARLES PINARD:**

 Bien là, pour l'instant, c'est pas grand-chose, je dois vous dire, pour d'autres contraintes.

1005 Mais éventuellement, la rivière, en tout cas la pourvoirie que je possède, qui est quand même en amont, vraiment en amont sur la rivière Godbout, c'est une rivière canotable et il commence à y avoir un engouement de plus en plus là-dessus. On part vraiment plus haut, on part du lac Amariton, vraiment à la tête du chemin de la Toulhustouc qu'on appelle maintenant aujourd'hui, et ça passe carrément sur ma chaîne de lacs, toute ma chaîne centrale de la pourvoirie, et ça, ça va être un attrait qui va être de plus en plus évolué, puis que je suis en train de développer des marchés là-dessus actuellement.

1010 Donc il y aura pas de contraintes pour ça avec l'aire protégée bien entendu, mais c'est sûr que ça va éventuellement influencer ma capacité d'hébergement, ça, c'est sûr et certain.

1015 Donc actuellement, j'ai déjà certaines installations, la croissance peut être là bien entendu, et c'est ça que je veux surtout pas que l'aire protégée vienne refreiner.

1020 Remarquez bien, pourquoi aussi que mes limites d'agrandissements proposés que je fais aujourd'hui, c'est comme le meilleur des deux (2) mondes dans mon cas, je suis quand même chanceux. Si éventuellement je suis restreint dans mes activités d'agrandissements en termes d'hébergement sur la partie qui va être dans l'aire protégée, bien, je vais pouvoir éventuellement dans l'autre partie qui l'est pas, pouvoir me transférer sur ce côté-là.

1025

Donc je peux jouer sur les deux (2) jeux, de dire que j'ai un territoire préservé à moitié, puis un territoire éventuellement qui va être ouvert à des activités industrielles qui me permettent d'avoir des accès et des choses comme ça.

1030

Donc c'est cinquante-cinquante (50-50), ma position là-dessus. Donc s'il y a des choses qui me refreinent sur un côté, je peux toujours transférer de l'autre côté, mais bien entendu, dans un monde idéal, je voudrais être capable de faire pareil sur tous les tronçons de la pourvoirie.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Généralement, quel est votre taux d'occupation?

1035

PAR M. CHARLES PINARD:

1040

Là actuellement, c'est lourd entrer dans d'autre chose de la vie, mais disons que j'ai plus un grand achalandage actuellement, parce que je travaille à plein temps dans d'autre chose. Ça a été pendant vingt (20) ans mon principal, si on peut dire, gagne-pain, la pourvoirie, mais des activités familiales ont changé un petit peu chez moi à la maison, ce qui fait que j'ai beaucoup restreint mon achalandage sur la pourvoirie.

1045

Mais c'est surtout maintenant pour la chasse à l'original l'automne que vraiment, mes activités sont là actuellement.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Est-ce que vous êtes à cinquante pour cent (50 %) occupé?

1050

PAR M. CHARLES PINARD:

1055

Ah, absolument pas, absolument pas. Maintenant, c'est vraiment, ah non, non, je vais vous dire, je garde le titre de pourvoyeur, mais c'est vraiment que je m'accroche indûment à la petite barrière qui reste. C'est plus des grosses activités.

1060

C'est sûr que l'aire protégée dans la région, surtout celle-là, parce qu'elle est quand même plus près des centres, il y a plus de chemins d'accès pour y aller, on espère, la vie, c'est de l'espérance, et j'espère qu'éventuellement, ça va amener beaucoup plus d'achalandage dans le secteur, en tout cas.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Je vous remercie monsieur Pinard.

1065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez, avec Produits forestiers, puis également avec la Pourvoirie du lac Dionne, vous avez fait une entente pour effectivement redéfinir les limites des agrandissements proposés par le MDDEP.

1070

Est-ce que je comprends de vos dires depuis tantôt, c'est que vous n'avez pas encore, à l'heure actuelle, discuté avec le MDDEP sur ces agrandissements que vous voudriez redéfinir?

PAR M. CHARLES PINARD:

1075

Non. On est en contact certainement, c'est sûr, ils savent déjà un peu ce que je voulais présenter.

1080

Mais c'est sûr qu'à la table de négociations, lors de la prochaine rencontre qu'on va avoir, les trois (3) intervenants ensemble, ça va être de savoir qui on invite éventuellement au processus, pour pouvoir discuter des agrandissements de l'aire protégée en question.

1085

C'est sûr que le ministère va faire partie, le MDDEP va faire partie des discussions, ça, c'est sûr et certain, parce que c'est eux autres qui sont leaders dans le dossier actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090

Est-ce que par exemple la CRÉ ou la MRC ou des organismes, autres organismes gouvernementaux pourraient être présents sur cette table de discussions?

PAR M. CHARLES PINARD:

1095

Disons, le but, c'est pas d'inviter tout le monde puis recommencer le processus des préconsultations qui a été fait à l'époque, là.

Ma philosophie, et je vais la transmettre aussi conséquemment, je suis président de l'Association des pourvoiries de la Côte-Nord, mais c'est de faire intervenir vraiment les gens concernés qui vont vraiment avoir un impact ou qui vont subir les impacts éventuellement sur l'aire protégée, donc lac Dionne, Pourvoirie du lac Cyprès, Produits forestiers Résolu.

1100 Le ministère des Ressources naturelles, ils ont pas vraiment un mot à dire, parce qu'eux
autres, ils sont pas dans le processus, même s'ils peuvent servir de support. Le ministère du
Développement durable, bien entendu. Et d'autres organismes, possiblement le Conseil régional
en environnement que moi, je pense être capable d'inviter à cette négociation-là. Mais ça vient de
finir là.

1105 La MRC et la CRÉ, quant à moi, c'est des décideurs économiques quelque part, et j'ai pas
envie de faire dérailler le système, là. Ça fait que j'ai pas vraiment l'intention personnellement de
les inviter à cette table.

1110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tantôt, vous avez parlé de la tordeuse des bourgeons, et vous dites que, bon, compte tenu
des ravages qu'elle est en train de faire, éventuellement Produits Résolu devra procéder à la
coupe.

1115 Savez-vous si le MRNF a déjà communiqué avec Produits Résolu à cet effet?

PAR M. CHARLES PINARD:

1120 Oui, ça fait déjà à peu près un an qu'on en discute amplement, et même que la SOPFIM, la
Société de protection contre les insectes ravageurs sont partie prenante depuis cinq (5) ans dans
le dossier. C'est un peu à cause de tout ça que Produits forestiers va être pas forcé, mais en tout
cas, va être comme obligé d'aller bûcher dans le secteur dans un avenir très proche, là.

1125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1130 Merci monsieur Lafond. Alors en lien justement avec la proposition que vous faites, bon, on
comprend que c'est les zones rouges que voudriez qui soient désignées dans l'aire protégée?

PAR M. CHARLES PINARD:

1135 Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1140 Ce qu'on voit, c'est qu'il y a déjà des titres miniers qui sont actifs.

PAR M. CHARLES PINARD:

1145 Exact.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1150 Tout à l'heure, on parlait de la possibilité de discussions, vous avez discuté avec les forestiers, envisagez-vous d'en discuter aussi avec les représentants ou les propriétaires des droits miniers?

PAR M. CHARLES PINARD:

1155 Écoutez, l'information est loin, parce que moi aussi, je suis géologue de formation, j'ai jamais pratiqué là-dedans, mais à prime abord, un claim, quand on fait un claim sur un territoire, à moins que je me trompe, on a les droits sur le territoire pendant trois (3) ans, si on respecte bien entendu les investissements qu'on doit faire à l'intérieur du claim.

1160 Et à mon avis, ils sont encore actifs actuellement, mais on doit être bien sur le bord de dire qu'ils sont terminés, ces droits-là, actuellement. Et c'est surtout essentiellement pour l'uranium.

Et l'uranium a pas bonne bouche actuellement, bonne oreille surtout dans la région, et surtout qu'elle vaut plus grand-chose actuellement non plus sur les marchés mondiaux!

1165 Donc je présume, j'espère en tout cas, c'est la manière qu'on l'a dessiné actuellement sur la carte, qu'on n'aura pas d'opposition du secteur Mines du ministère là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1170 Donc vous envisagez pas de discuter avec eux?

PAR M. CHARLES PINARD:

1175 Bien écoutez, dans les préconsultations, comme si vous vous rappelez lors de la première partie de l'audience, le fameux mot consensus, je pense qu'alentour de la table, en juin 2010, il y avait deux (2) intervenants qui étaient contre les agrandissements, c'était Produits forestiers Résolu, Abitibi à l'époque, et les mines.

Et on a décidé de mettre cette partie-là dans des agrandissements reportés. Mais il y avait une majorité, il y avait un consensus.

1180

Donc compte tenu que ces deux (2) organismes-là, dans ma tête, ont fait un poids majeur pour que ce soit reporté, je reviens à la charge avec une proposition beaucoup plus modeste, en espérant que ça fasse l'affaire de tous.

1185

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Justement, dans le contexte des divergences qui ont été exprimées dans le cadre des ateliers préparatoires, vous dites dans votre mémoire que des positions divergentes ont été exprimées, mais qu'aucune tentative de rapprochement n'a été faite. On suppose que ça s'adresse au MDDEP.

1190

Qu'est-ce que vous vous seriez attendu comme attitude de la part du MDDEP, dans le contexte du débat qui a eu lieu dans le cadre des ateliers préparatoires?

1195

PAR M. CHARLES PINARD:

Bien écoutez, en tout cas, c'est peut-être une incompréhension de ma part, mais à l'époque, mais surtout que j'étais pas disponible pour y aller, mais on amenait ça comme des réunions de discussions, mais sans savoir qu'en bout de ligne, on arriverait avec des limites – remarquez bien qu'on les avait reçues avant – mais sans savoir qu'il y avait peut-être une décision qui pourrait se prendre tout de suite à ces préconsultations-là.

1200

Et par la suite, de voir que accepté, reporté, j'aurais aimé que ce soit accepté à la grandeur, même la limite mauve, là, que ce soit accepté. Ça allait de soi.

1205

Mais d'un autre côté, avec le temps, il s'est quand même passé deux (2) ans, là, la tordeuse, comme je vous dis, la tordeuse a changé la donne un peu par rapport à la vision qu'on pouvait avoir à l'époque. La vie, c'est évolutif, bien entendu.

1210

Donc actuellement, la manière que je présente la chose pour la Pourvoirie du lac Cyprès, je pense que c'est un bon compromis qui devrait faire l'affaire de tous actuellement.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1215

Bien, justement, vous le mentionnez, vous avez pas participé aux ateliers préparatoires, est-ce que vous aviez été invité?

PAR M. CHARLES PINARD:

1220 Oui, ça, il y a pas de problème, j'ai été invité, c'est bien entendu.

Mais question de travail à plein temps que je pouvais pas y aller. Mais par contre, j'ai participé.

1225 Si vous avez lu les comptes rendus, vous auriez vu à quelque part que j'ai soumis des questions à l'époque, et ça avait été amené dans les procès-verbaux aux rencontres en question. Donc je peux pas dire que j'étais pas au courant. C'est bien évident, puis je trouve que ça a été correct, là.

1230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous aviez eu les réponses à vos questions?

PAR M. CHARLES PINARD:

1235 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240 Merci beaucoup pour cet aspect-là, monsieur Pinard.

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE LA CÔTE-NORD (Baie-Comeau)

1245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons continuer maintenant sur votre deuxième chapeau qui est celui de président de l'Association des pourvoies de la Côte-Nord.

1250 **PAR M. CHARLES PINARD:**

Donc Charles Pinard encore, président de l'Association des pourvoies de la Côte-Nord qui est rattachée à la Fédération des pourvoies du Québec.

1255 Donc je suis un des administrateurs du conseil d'administration au sein de la Fédération, compte tenu que je suis président pour la Côte-Nord.

1260 L'Association regroupe cinquante-quatre (54) pourvoies sur la Côte-Nord, sur une
possibilité de quatre-vingt-huit (88). C'est-à-dire que sur l'ensemble de la Côte-Nord, de
Tadoussac à Blanc-Sablon, il y a quatre-vingt-huit (88) entreprises qui possèdent un permis de
pourvoies à droits exclusifs ou sans droits exclusifs. Là-dessus, on en regroupe cinquante-quatre
(54) au sein de l'Association. On est une des plus grosses associations régionales au sein de la
Fédération actuellement. Ça tombe bien, parce qu'on est une des plus grandes régions aussi sur
le territoire du Québec.

1265 Donc l'Association, bien entendu, avec l'ensemble des huit (8) réserves projetées et prévues,
est entièrement d'accord avec l'établissement de ces aires protégées éventuellement.

1270 Mais la préoccupation qu'elle a aussi, l'Association, c'est un peu comme la pourvoies, c'est
qu'éventuellement, bien entendu, que les aires protégées n'empêchent pas les activités aux termes
qu'on les connaît, avec les pourvoies actuelles sur le territoire. Et ça, autant à droits exclusifs que
sans droits exclusifs.

1275 Bien entendu, vous savez très bien que des pourvoies, pour se développer éventuellement,
compte tenu de l'achalandage ou l'accès à certains territoires qu'on peut avoir, les aires protégées,
actuellement, on a un petit peu de misère à comprendre comment ça va vraiment se réaliser sur le
terrain quand on va être réellement dedans. Mais c'est au point de vue des infrastructures, les
chalets, et surtout les chemins forestiers ou les accès éventuellement des lacs ou des plans d'eau
ou des secteurs d'intérêt, comment tout ça va se définir avec les aires protégées, comment ça va
se "gestionner" tout ça, c'est la grosse question qu'on se pose actuellement.

1280 Selon la Fédération, il semblerait que le processus est complexe, mais pas insurmontable,
pour pouvoir avoir des autorisations éventuellement dans d'autres secteurs du Québec qui existent
actuellement. Mais on aimerait, c'est sûr, sans tout changer le processus de mettons d'approbation
1285 de certaines activités, on espère qu'il y ait encore une certaine harmonie entre les deux (2)
ministères qui vont chapeauter éventuellement les pourvoies à l'intérieur des aires protégées.

1290 Ça ressemble un peu à ce que je disais tout à l'heure de toute façon. Donc suite à ça,
écoutez, on a toujours l'impression de se répéter quand on fait quasiment deux (2) mémoires sur la
même chose, là!

Et bien entendu, écoutez, comme je vous disais, autant la pourvoies que pour l'Association,
on est d'accord avec les aires protégées, et même, on souhaite que ça s'implante le plus
rapidement possible.

1295 Mais encore là, l'Association, elle a un but de chapeauter, si vous voulez, l'initiative de
certains de ses membres, donc éventuellement, c'est sûr que l'Association chapeaute la démarche

1300 qui est entreprise avec l'entente de principe signée avec Produits forestiers Résolu, le lac Dionne et la Pourvoirie du lac Cyprès, dans éventuellement l'établissement de nouvelles limites ou l'agrandissement de la limite de l'aire protégée de la vallée de la rivière Godbout.

1305 Je sais que dans certaines autres aires protégées qui sont à l'étude actuellement, il y en a une en particulier, je pense dans le secteur du lac Pléti, je pense, l'entente, de la manière que c'est proposé actuellement, l'aire protégée, ça a déjà fait beaucoup de négociations préalables voilà quelques années avec un pourvoyeur qui était en place, c'est pour ça qu'on n'en parle pas vraiment dans le mémoire actuellement, parce que déjà, cette personne-là, ce pourvoyeur-là a été rassuré à l'intérieur du cadre de la limite de l'aire protégée qui va être établie.

1310 Mais compte tenu qu'il y a une nouvelle initiative qui a été lancée avec les deux (2) autres pourvoiries et Produits forestiers Résolu, bien, on fait part dans notre mémoire qu'on supporte leurs démarches, parce que je pense qu'éventuellement, en tant que président et connaissant la problématique forestière sur la Côte-Nord, je pense qu'un consensus qui se ferait entre deux (2) pourvoyeurs et Produits forestiers Résolu, ça va être très bon au point de vue image pour la compagnie forestière dans un proche avenir en terme de l'Entente boréale et des choses comme ça.

1315 Donc c'était la fin du deuxième mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320 Évidemment, dans votre mémoire, vous dites qu'il est essentiel que les investissements qui vont être faits par vos membres dans une pourvoirie soient protégés.

1325 Qu'est-ce que craignent vos membres?

PAR M. CHARLES PINARD:

1330 Écoutez, un peu comme à l'instar de tous les gens, quand on arrive, vous savez très bien que quand le gouvernement, entre une certaine position qu'on a actuellement et ce qui peut se passer dans l'avenir, il y a beaucoup de choses. Tu sais, une pourvoirie, ça l'a comme deux (2) volets. C'est une entreprise, mais aussi, c'est un peu comme, je considérerais un peu comme une entreprise familiale agricole, c'est que c'est nos tripes qui sont là-dedans à un moment donné, et on investit beaucoup de temps. Des fois, c'est pas toujours payant à la hauteur des investissements qu'on fait.

1335 Mais la peur, c'est éventuellement de se faire limiter dans nos actions qu'on peut établir sur le territoire.

1340 Juste en termes d'hébergement, c'est très très compliqué, établir des hébergements dans un territoire de pourvoirie, à droits exclusifs surtout, parce qu'on est partie prenante du territoire, et des fois c'est loin, c'est dur d'accès, dont celle de Godbout en particulier. Il y a quand même des chemins, mais c'est pas si évident que ça.

1345 Donc de voir, éventuellement de se faire restreindre ou de faire affaire surtout avec un deuxième ministère, des fois, comme je vous ai dit tout à l'heure, c'est pas si compliqué avec le ministère des Ressources naturelles, mais là, on fait intervenir un autre ministère qu'on connaît pas chez nous actuellement, en termes de pourvoyeurs. Donc ça va être quoi la dynamique?

1350 C'est tu deux (2) répondants qu'on va avoir? C'est deux (2) demandes d'autorisation? Il y en a un qui parle pas à l'autre! Parce qu'on vit des petits cas actuellement sur la Côte-Nord sur certaines choses, et on s'aperçoit qu'il y a des délais. Un ministère peut être très rapide, mais l'autre peut prendre littéralement son temps, donc éventuellement, quand on est un entrepreneur et investisseur, on veut que les choses, pas que ça se fasse plus vite que supposé, mais que ça se fasse dans un délai raisonnable.

1355 Donc c'est la crainte qu'on a actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1360 Parfait, merci. Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1365 Pour continuer là-dessus! Je sens qu'il y a une grosse crainte au niveau des approbations des projets, les nouveaux projets de construction. Vous êtes habitué avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, là, vous craignez la venue d'un nouveau ministère, que votre demande devra cheminer, peut-être que vous auriez à faire deux (2) demandes, ou peut-être même plus avec les MRC, idéalement, comment est-ce que vous verriez ça?

PAR M. CHARLES PINARD:

1370 Écoutez, c'est très facile. Idéalement, c'est qu'on fait une demande à un point de chute, puis à partir de ce point de chute là, c'est les divers intervenants qui vont autoriser l'autorisation.

1375 Pour donner un exemple bien concret avec les MRC! C'est que lorsqu'on a la permission du ministère des Ressources naturelles pour établir une nouvelle unité d'hébergement, eux autres voient pas d'obstacles vraiment à ça, parce que ça fait partie du bail; on peut prendre l'expansion comme on veut, mais il faut avoir l'autorisation des MRC pour ça, en respectant, mettons, les

champs d'épuration, des choses comme ça, tant de mètres de la berge. Il y a des lois provinciales qui existent de toute façon!

1380

Et ça, encore là, c'est quand même relativement facile.

Mais le MDDEP, eux autres, ils ont un aspect de biodiversité, il faut protéger la ressource, c'est compréhensible, c'est pour ça qu'on fait ça, mais est-ce qu'il va y avoir un arrimage entre ces trois (3) intervenants-là?

1385

Dans ma tête à moi, c'est la MRC actuellement qui s'assure de faire respecter l'ensemble, la majeure partie des règlements qui existent au Québec en termes, pour les eaux, les champs d'épuration et des choses comme ça. Donc dans ma tête, je me dis, le MDDEP devrait faire confiance éventuellement aux gens de la MRC qui autorisent d'avoir des permis d'installation d'unités d'hébergement.

1390

Donc de déléguer peut-être, si c'est pas déjà fait, je peux pas rentrer dans les détails que je ne connais pas, mais d'autoriser déjà d'avance la MRC, que si elle autorise, bien, on présume que tout est correct pour les deux (2) autres ministères, là.

1395

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Est-ce qu'il y a des réserves, est-ce qu'il y a des projets qui ont été soumis à des demandes de permis dernièrement dans les réserves projetées?

1400

PAR M. CHARLES PINARD:

Pas à ma connaissance actuellement, non. Les pourvoies, actuellement, il y en a pas beaucoup à l'intérieur des aires protégées qui sont en discussions actuellement, mais à ma connaissance, le lac Dionne, non, et la Pourvoirie du lac Cyprès non plus. Pour l'instant, nos activités sont pas mal, on est pas mal sur le statu quo actuellement.

1405

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Normalement, ça prend combien de temps, le cheminement d'une demande?

1410

PAR M. CHARLES PINARD:

Ah écoutez, on a connu des programmes de subventions voilà quelques années, il y a pas si longtemps, avec le ministère des Ressources naturelles, on avait des argents pour installer des nouvelles installations d'hébergement, et je vais vous dire, c'est sûr que c'est une subvention, c'est

1415

1420 plus complexe, mais pour l'autorisation du ministère, c'était pas quelque chose – dans l'année courante, c'était réalisable pour l'été qui s'en venait. Parce que nous, on travaille surtout l'été, là.

Donc si on faisait une demande au printemps, je vous dis pas que c'était pour l'été suivant, mais pour l'autre été, la saison suivante, il y a aucun problème pour avoir les autorisations puis commencer à faire ce qu'on voulait faire.

1425 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce que le processus d'autorisation est gratuit présentement?

1430 **PAR M. CHARLES PINARD:**

Au ministère des Ressources naturelles, oui. On a juste à faire une demande et il y a aucun problème.

1435 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Il n'y a pas de frais à nulle part?

1440 **PAR M. CHARLES PINARD:**

Absolument pas. Ça, c'est l'autre crainte qu'on a d'ailleurs!

1445 Parce qu'on sait que quand on va sur le site du ministère, le MDDEP, on s'aperçoit que pour l'étude de certains dossiers, il y a des frais qui se rattachent, quand j'étais allé dessus, puis quand même assez, des mille dollars (1000 \$), des cinq cents dollars (500 \$).

Bon écoutez, quand on paie, on s'attend à avoir du service puis du rendement, là, en espérant que si éventuellement des choses comme ça s'appliquent, parce qu'au ministère des Ressources naturelles, on n'a pas cette modalité-là d'avoir des frais associés à l'ouverture d'un dossier, des choses comme ça, ça va être quoi la mécanique, c'est ça qui nous inquiète.

1450 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Merci monsieur Pinard.

1455 **PAR M. CHARLES PINARD:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460 Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1465 Tout à l'heure, vous parliez entre autres que vous appréhendez un peu le type de gestion qui serait applicable pour ce qui est des aires protégées.

Qu'est-ce que vous appréhendez en termes de gestion?

PAR M. CHARLES PINARD:

1470 Écoutez, lors de la première séance, j'ai été pas surpris, mais presque, oui, de savoir qu'il va y avoir des comités de gestion qui vont s'établir suite à la création des aires protégées.

1475 C'est sûr que je comprends très bien que dans le cas de la vallée de la rivière Godbout en particulier, les deux (2) pourvoyeurs qui vont être là vont être sûrement partie prenante du comité de gestion.

1480 Mais en espérant que dans ce comité de gestion là qu'il va y avoir un consensus encore, je reviens souvent avec le mot, mais que le consensus qui se fera à ce moment-là va être respecté et que le MDDEP, si ça rencontre les objectifs, je verrais pas pourquoi ça les rencontrerait pas, mais que ça va être entériné par le ministère éventuellement.

1485 Mais comme je vous dis toujours, c'est une chose nouvelle, et on a toujours un peu peur du nouveau quand on n'a pas fait une première année d'application, on sait pas où est-ce qu'on s'en va.

Donc je pense, tout le monde est de bonne foi là-dedans, mais comme je vous dis, pour chez nous, un nouveau ministère qu'on connaît pas, qu'est-ce que ça va faire comme dynamique!

1490 Ils vont sûrement avoir une ouverture d'esprit bien entendu, j'ai aucune crainte là-dessus, mais ça va être, tu sais, quand on connaît pas quelqu'un, notre intervenant, bien, c'est toujours de voir comment les liens vont s'établir, puis encore là, ça prend du temps à établir un lien de confiance et une modalité de travail avec d'autres intervenants qu'on connaît pas.

1495 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Que pensez-vous de l'intention du ministère, du MDDEP, de s'associer à la CRÉ pour la détermination future des aires protégées?

1500 **PAR M. CHARLES PINARD:**

Écoutez, là, c'est mon avis personnel, la CRÉ, actuellement, c'est des élus de la Côte-Nord en particulier, ils ont une manière de voir que je déplore actuellement.

1505 C'est qu'à un moment donné, il faut suivre l'évolution, il faut suivre les gens, il faut comprendre qu'on s'en va vers d'autre chose. De la grosse industrie sur la Côte-Nord, il y a pas de problème, on vit avec ça, mais il y a un tournant qui est en train de se faire, et si on veut continuer à avoir la chance d'avoir la beauté de la Côte-Nord comme on a là actuellement, c'est qu'il faut la protéger.

1510 Mais de mettre des bâtons dans les roues continuellement avec la crise forestière, que les aires protégées, entre parenthèses, enlèvent la possibilité forestière, que les mines, ça va sauver la Côte-Nord, écoutez, là, oui, peut-être, mais il faut prendre toute chose avec modération dans la vie. Mais il faut faire attention à tout ça, là.

1515 Donc la CRÉ, ce que je déplore actuellement à l'intérieur de la CRÉ, je travaille avec eux autres très souvent sur les tables GIR, des choses comme ça, c'est qu'il y a aucun biologiste à la CRÉ actuellement. Ce sont tous des ingénieurs forestiers qui viennent de l'industrie, qui ont quitté l'industrie et qui sont rentrés à la CRÉ. La vision est pas mal forestière.

1520 Donc comme je vous dis, je siège sur des tables avec eux autres, vous pouvez bien évaluer la dynamique qu'il y a parfois à l'intérieur des tables, là, mais écoutez, il faut avoir une autre vision des choses. Et nous, les pourvoyeurs, quand on arrive sur ces tables-là, bien, nous, on vit de la ressource, notre but, c'est d'avoir une biodiversité, c'est d'avoir de l'original, c'est d'avoir un espace vert, c'est d'avoir des arbres.

1525 On veut faire venir les Européens sur la Côte-Nord, et le ministère du Tourisme qui travaille beaucoup avec nous dans l'industrie de la pourvoirie actuellement, parce qu'on est rendu un de leurs cinq (5) créneaux internationaux, la pourvoirie, écoutez, si on veut faire de la pourvoirie, si on veut faire venir les Européens sur la Côte-Nord en particulier, il faut avoir de la forêt, il faut avoir des zones, puis les Européens en particulier, quand ils voient un arbre, ils viennent un petit peu fufou, là, et sur la Côte-Nord, pour eux autres, c'est vierge, c'est la nature totale.

1530

1535 Donc je comprends qu'on peut avoir une vision écologique si vous voulez, mais pas à l'extrême, mais il faut pas avoir une vision industrialisée à l'extrême non plus, il y a un juste milieu entre tout ça.

1540 Et la CRÉ, pour l'instant, ils défendent leur cheval de bataille, c'est normal, ils défendent les gros joueurs de la Côte-Nord actuellement, mais il va falloir qu'ils comprennent qu'il y a un virage à faire actuellement.

1545 Et comme je dis souvent, là, c'est bien beau le déni, de dire que la crise forestière est là, ça fait cinq (5) ans qu'on l'entend, il est temps qu'ils voient d'autre chose, qu'ils passent à l'autre étape, qu'il y a d'autre chose à faire sur la Côte-Nord que de la grosse entreprise.

1550 Donc les aires protégées viennent amener, c'est sûr qu'on peut pas pallier aux salaires avec une aire protégée actuellement avec la grosse industrie, mais c'est une autre porte, c'est ça qu'il faut voir.

1550 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1555 Écoutez, à notre connaissance, la CRÉ a un mandat de concertation, croyez-vous qu'elle serait apte à mener un exercice de concertation pour atteindre le consensus dont vous parliez tout à l'heure?

1560 **PAR M. CHARLES PINARD:**

1560 Là, je vais peut-être me faire – je pense que non. Pas actuellement, pas de la manière que la CRÉ fonctionne actuellement.

1565 Écoutez, comme je vous disais, il y a aucun biologiste à la CRÉ actuellement, il y a personne qui est capable – oui, les ingénieurs forestiers qui sont là actuellement, ils ont peut-être une vision en tant qu'individu sur la nature en général, comme moi je peux en avoir une, mais ça serait bien qu'à l'intérieur de leur organisation, qu'il y ait au moins un biologiste à un moment donné qui va venir dire, écoutez, on peut tu voir autrement!

1570 Mais là, c'est des ingénieurs, puis ils viennent de l'industrie en plus, ça fait qu'imaginez-vous, vous voyez comment – moi, je trouve que la balance penche trop sur un bord pour que la CRÉ soit neutre dans ce dossier-là.

1570 Écoutez, je le vis actuellement sur les tables GIR, c'est la CRÉ qui détermine les ordres du jour pour la Table GIR, on n'a pratiquement pas notre mot à dire. En plus qu'ils vont être certifiés éventuellement la norme FSC pour les compagnies forestières qui va échoir sur le ministère des

1575 Ressources naturelles, donc la CRÉ va faire partie prenante de ça, parce que c'est eux autres qui font la concertation!

Le droit de parole, je leur dis là-bas, inquiétez-vous pas, je le dis autant ici que là-bas, mais j'ai des craintes, j'ai beaucoup de craintes actuellement de ça.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste pour continuer un peu dans la même veine, monsieur Bergeron, puis je vais vous laisser la parole après, monsieur Bergeron!

1585 Au niveau de la table de concertation qui pourrait se faire et qui est prônée par le MDDEP avec la CRÉ, qui devrait faire partie d'une table de concertation?

PAR M. CHARLES PINARD:

1590 Écoutez, si on parle pour les aires protégées bien entendu, dans ma tête à moi, c'est très facile, tout ce qui est, entre parenthèses, écologique, écologiste, devrait faire partie éventuellement d'une table de concertation là-dessus, en parlant du CRE, l'Organisme de bassins versants, l'Association des pourvoiries de la Côte-Nord, à la limite la Fédération, les gens qui sont vraiment concernés par la nature.

1595 Une aire protégée, c'est pour protéger la biodiversité, donc c'est sûr que ça prend des gens comme ça à l'intérieur d'une table de concertation.

1600 Les industriels, écoutez, je pense qu'ils ont pas – c'est sûr qu'on peut les asseoir alentour de la table, mais sans droit de vote, avec peut-être un droit de parole, mais ça serait pas mal limité à ça. Parce que, écoutez, on veut préserver la biodiversité, on veut pas la faire maganer, excusez l'expression.

1605 Donc ce serait comme ça que je verrais les choses, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Monsieur Bergeron.

1610 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Alors en termes d'expertise que vous détenez, est-ce que ça serait possible de mettre votre expertise à contribution pour l'acquisition de connaissances quant aux aires protégées éventuellement?

1615

Ça fait longtemps que vous êtes sur le territoire, si on vous demandait de collaborer dans un éventuel comité de gestion, vous pourriez apporter votre expertise?

1620

PAR M. CHARLES PINARD:

Oui, c'est sûr et certain, mais encore là, écoutez, je pense que oui, je pourrais participer bien entendu, mais c'est sûr qu'il va falloir que ce comité de concertation là ou de gestion éventuellement soit rattaché à des gens d'expérience. Parce qu'il y a beaucoup d'études de recherches qui se font sur le territoire actuellement avec la chaire de recherches et des choses comme ça, mais ça prendrait vraiment des biologistes qualifiés.

1625

Exemple, on entend souvent parler du caribou forestier sur la Côte-Nord, donc, dans le cas de l'aire protégée de la Godbout, il y en a pas, mais dans les autres aires protégées, dans les sept (7) autres, oui. Ça prendrait des gens avec un bagage académique puis de connaissances d'expérience terrain par nous, mais des gens qui ont des connaissances, diplômés et tout, là.

1630

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va monsieur Bergeron?

1635

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Oui.

1640

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Parent.

1645

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

En rapport avec ce que vous avez mentionné tantôt, relativement à l'industrie forestière, est-ce qu'on pourrait parler d'un certain apport économique des projets d'aires de biodiversité et d'aires protégées? Est-ce qu'il y aurait un poids qui peut être fait entre les deux (2)?

1650 Qu'est-ce que ça crée au niveau des emplois, etc., votre vision serait quoi là-dessus?

PAR M. CHARLES PINARD:

1655 Bien écoutez, je sais pas si je vais répondre à votre question, j'ai un petit peu de misère à la saisir, là, mais vous voulez dire, c'est quoi l'impact, mettons, d'une compagnie forestière par rapport aux aires protégées, en termes d'investissements ou en termes de retombées économiques?

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1660 En termes de retombées économiques.

PAR M. CHARLES PINARD:

1665 Exemple, s'il y aurait pas d'aires protégées, qu'est-ce que ça pourrait amener de plus, et s'il y en a une, qu'est-ce que ça amène de moins?

1670 Quant à moi, écoutez, sans rentrer dans les détails, parce que je connais pas tout de leurs processus, mais quand même, je suis sur la table de concertation qu'on a avec les tables GIR, Produits forestiers Résolu, actuellement, ils ont fait une étude de carences en termes de biodiversité sur l'ensemble de leur territoire de coupe actuellement.

1675 Et le but de l'entente qu'on a actuellement, c'est justement ça, c'est de voir si on peut pas jumeler leurs carences qu'ils ont trouvées à l'interne et avec les carences, les jumeler avec l'aire protégée actuellement.

Donc ils ont pas le choix, là. Dans la norme FSC, il faut qu'ils atteignent un certain objectif eux autres aussi de protection de territoire en termes d'aires protégées, si on peut l'appeler comme ça, pour eux autres aussi.

1680 Donc à quelque part, d'aller dire que les aires protégées du ministère viennent contrecarrer éventuellement leurs projets de coupe, puis que ça peut amener des pertes d'emplois, écoutez, là! Je pense qu'au Québec, actuellement, tout le monde est d'accord avec l'atteinte des objectifs de douze (12 %) ou quinze (15 %) ou vingt pour cent (20 %), peu importe, pour l'instant on parle de douze (12 %), donc écoutez, là, c'est là, il faut vivre avec, et c'est comme ça.

1685 C'est sûr que la modalité qu'on a trouvée, les trois (3) parties prenantes, avec la Pourvoirie du lac Dionne, moi et Produits Résolu, c'est qu'on essaie de remodeler la limite pour qu'il y ait moins d'impacts pour tout le monde. Et si on est capable d'arriver à un accord, tant mieux, puis ça va être un modèle, de prouver que ça peut se faire.

1690 Mais de dire que ça nuit ou que ça aide, non, je pense que c'est comme ça, puis tout le monde prend pour acquis que le douze pour cent (12 %) est là, puis il faut travailler avec.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1695 C'est bon, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700 Merci monsieur Pinard.

CORPORATION AMORY-GALLIENNE DE MATAMEC (Sept-Îles)

1705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, nous allons aller, par visioconférence, à Sept-Îles, je vais demander à madame Gabrielle Ayotte Garneau s'il vous plaît qui représente la Corporation Amory-Gallienne de Matamec de bien vouloir se présenter à l'avant.

1710 Bonsoir madame Garneau.

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1715 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720 On vous écoute.

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1725 La Corporation Amory-Gallienne, c'est un organisme qui a comme mandat principal la conservation du bassin versant de la rivière Matamec et la conservation du marais salé du Petit-Havre de Matamec qui est à l'est de l'embouchure de la rivière.

Donc vous comprendrez notre intérêt par rapport à la consultation, va porter vraiment sur le projet de Réserve de biodiversité de la rivière Matamec.

1730 Je vais pas passer au travers de mon mémoire au complet, par contre, je vais faire les points principaux du mémoire.

1735 Donc je vais commencer avec les limites de la réserve écologique et de la réserve de biodiversité!

1740 En fait, la CAGM est d'accord avec le changement de limite qui est proposé, c'est-à-dire qu'il y a une section de la réserve écologique à l'ouest qui est coupée pour devenir une réserve de biodiversité et qui est remise, si on veut, en partie à l'est.

1745 J'avais posé une question à la première consultation, par rapport au changement de limite, et puis la réponse, c'était que la raison première de ce changement de limite là était parce qu'il y avait un passage pour trois (3) camps innus dans la réserve de biodiversité donc, et pour faciliter les usages, pour pas que les Innus soient obligés de faire une demande de permis pour traverser la réserve écologique, il y avait un changement de limite.

1750 Donc la CAGM est tout à fait en accord avec ça, puisque c'était la possibilité de faire respecter le respect de la limite de la réserve écologique. Par contre, en faisant un changement de limite, le problème, c'est qu'il y a une perte de superficie de la réserve écologique d'environ vingt-neuf kilomètres carrés (29 km²).

1755 La CAGM déplore la perte de superficie d'une réserve écologique, parce que non seulement c'est le plus haut niveau de conservation au Québec, mais également parce qu'en fait, c'est protégé depuis 1994, ça fait dix-huit (18) ans, donc c'est dommage de perdre ça.

1760 Donc pour cette raison, la CAGM recommande!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "La CAGM...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... du territoire.")

1765 Parce qu'elle est d'avis, dans le fond, que la perte devrait être compensée en augmentant la superficie.

1765 Il est important aussi de se rappeler que la Réserve écologique de Matamec a déjà subi des pertes au sud avec un passage d'une ligne électrique lors du projet de la Romaine, le raccordement de la Romaine, et dans le rapport du BAPE de 2010, c'était mentionné, et je vais le citer!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... que la perte...")

1770 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... avec Hydro-Québec...")**

Mais elle tient à mentionner aussi que cet extrait prouve bien que c'est important de conserver les limites et la superficie d'une réserve écologique, et qu'il faut pas perdre de cette superficie-là.

1775 Deuxième point que je tenais à souligner ce soir, c'est par rapport à la compensation pour cette perte de superficie!

1780 Donc la CAGM comprend qu'il y a un changement de limite, mais comprend pas pourquoi le choix s'est orienté vers la section à l'est. Elle est d'avis que pour compenser une perte de réserve écologique, il faudrait prendre un territoire qui a des caractéristiques écologiques semblables ou une valeur écologique, dans le fond, qui est semblable ou supérieure.

1785 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4^e paragraphe, "La CAGM est d'avis...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, fin, "... de limite.")

1790 Lors de la consultation, on avait également posé une question à ce sujet-là, et puis les caractéristiques étaient pas vraiment mentionnées sur ce qui avait orienté le choix.

1795 Et puis finalement, la CAGM voudrait mentionner ici par rapport à la gestion de réserve écologique, c'était écrit dans le document d'information pour les consultations publiques, qu'il y avait en ce moment que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs gère la réserve écologique en collaboration avec la CAGM, nous-mêmes, et la Communauté Uashat mak Mani-Utenam, mais pourtant, il y a pas eu de rencontres depuis 2004, donc on trouvait que cette gestion-là était déficiente. C'est ce qui est fait actuellement.

Donc pour la gestion à venir de la réserve de biodiversité, la CAGM s'inquiète un peu.

1800 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5 "La gestion", 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La CAGM...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5 "La gestion", 3^e paragraphe, fin, "... des réserves.")

1805 Finalement, pour ce qui est de la conservation, c'est juste un petit mot, parce que la réserve écologique, dans le fond, c'est la réserve qui est la plus stricte, et puis c'est vraiment difficile dans un territoire aussi grand et aussi peu habité de s'assurer que cet espace-là soit conservé réellement, donc le dernier affichage qui a été fait aux limites de la réserve écologique date d'à peu près dix (10) ans, un peu plus maintenant. Et puis c'est la CAGM qui l'avait fait.

1810 Donc la CAGM croit que ça devrait être de la responsabilité du MDDEP de procéder à cet affichage et non celle de l'organisme.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6 "La conservation", 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La CAGM...")

1815 **FIN DE LA LECTURE (Page 6 "La conservation", 2^e paragraphe, fin, "... un délai raisonnable.")**

1820 Finalement, il a déjà été noté par la CAGM au BAPE de 2010 que des traces de caribou forestier avaient été aperçues sur le territoire de la réserve écologique, et considérant maintenant que la superficie d'aire protégée sera vraiment augmentée avec la désignation de réserve de biodiversité, la CAGM recommande!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "La CAGM recommande...")

1825 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, fin, "... dans les milieux sensibles.")**

 Ce sera tout pour ce que je veux apporter ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1830 Parfait, merci madame Ayotte Garneau. Maintenant, quelques questions!

1835 Dans le premier avis que vous avez formulé tantôt, vous demandez qu'une recherche de territoire avec une valeur écologique semblable ou supérieure soit effectuée afin de déterminer un endroit apte à être tenu comme compensation.

 Selon vous, où devrait s'effectuer cette recherche?

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1840 En fait, dans un espace, soit ailleurs sur la réserve de biodiversité ou dans le territoire à proximité, dans le fond, où c'est possible.

1845 J'avais posé la question à la dernière consultation, quelles étaient les caractéristiques qui avaient porté le choix, et il semble pas y en avoir d'autres que le passage à l'ouest. Donc au moins qu'il y ait une recherche sur les caractéristiques pour retrouver celles qui répondent le plus, c'est la moindre des choses.

PAR LE PRÉSIDENT:

1850

Et ça peut être le plus près possible, évidemment, de la réserve écologique existante?

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1855

Oui. Pour conserver un noyau de conservation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860

D'accord. Maintenant, vous demandez aussi que des ressources soient allouées pour la gestion des réserves, qu'entendez-vous par ressources?

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1865

Bien en fait, ça dépend si la coordination du comité de gestion est donnée à un organisme, par exemple à la CAGM, évidemment la CAGM peut pas assumer les frais de coordination de la gestion d'une réserve.

Par ailleurs, si c'est le MDDEP qui s'occupe du comité de gestion, bien, qu'il ait les ressources pour le faire, et que le comité de gestion ait bel et bien lieu.

1870

Ça peut être une ressource personnelle ou financière selon le cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875

Et ça viendrait de qui?

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1880

C'est une bonne question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous avez pas...

1885

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

Du gouvernement, du moins.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890

... vous avez pas de réponse pour l'instant, c'est ça, c'est ce que je comprends! D'accord.

Je vais laisser la parole à madame Anne-Marie Parent.

1895

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Malgré que depuis 2004, vous avez pas eu de réunions, comment se fait la gestion actuellement de la réserve écologique?

1900

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

C'est une bonne question aussi. Pour ce qui est de la CAGM, on se réunit, mais c'est que la CAGM, donc c'est pas vraiment le comité de gestion.

1905

Donc pour l'instant, il y a pas vraiment de gestion qui se fait de la réserve écologique.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Est-ce qu'il y a des discussions avec la Communauté de Uashat?

1910

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

Non.

1915

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Non plus.

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1920

Bien, pas à ma connaissance, à moins que le ministère ait des discussions directement avec la Communauté de Uashat mak Mani-Utenam et pas nous! Ça se pourrait, mais je suis pas au courant.

1925

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Vous demandez la mise en place d'un comité conjoint pour les deux (2) réserves, est-ce que vous verriez la possibilité d'élargir ça, ce comité-là, et d'inclure d'autres réserves?

1930

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

C'est une possibilité, mais je crois que ça compliquerait les choses, parce que le comité de gestion, dans le fond, rejoint les parties prenantes du secteur concerné, donc il y a Uashat mak Mani-Utenam et la CAGM pour ce territoire-là, mais la CAGM est pas concernée par d'autres réserves, et Uashat mak Mani-Utenam ne l'est pas nécessairement non plus.

1935

Donc ça pourrait alourdir les rencontres du comité de gestion.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1940

Alors vous pensez que ça pourrait être difficile que le comité de gestion ait une portée régionale?

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1945

Oui, à mon avis, oui.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1950

Au niveau...

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1955

Bien, c'est sûr que la coordination des comités de gestion pourrait se faire régionalement, mais chaque comité de gestion doit être séparé selon les acteurs qui sont concernés.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1960

Alors pour le comité dont on parle, comment voyez-vous la représentativité et le fonctionnement d'un futur comité?

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1965

Bien, c'est sûr que la représentativité, j'imagine, bien, comme on en a déjà parlé, Uashat mak Mani-Utenam, la CAGM et le ministère, possiblement le Conseil régional en environnement de la Côte-Nord, je sais qu'il est intéressé à faire partie d'un tel comité ici possiblement; et puis ce serait des rencontres au besoin par rapport à la gestion surtout.

1970 Pour le côté de la réserve de biodiversité, on parle de peut-être une gestion axée sur la mise en valeur, donc là, c'est important qu'il y ait un comité de gestion pour coordonner ça, pour s'assurer qu'il y ait une conservation et qu'il y ait un respect de la réserve écologique.

Je sais pas si je réponds à votre question.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1975 En fait, on voulait utiliser un peu votre expérience d'une réserve qui existe déjà, pour voir le fonctionnement qui pourrait être appliqué ailleurs.

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1980 Bien, il y a une réserve qui existe déjà, mais comme je vous l'ai dit, il y a pas vraiment de comité de gestion sur cette réserve-là depuis en tout cas plusieurs années.

1985 Mais c'est sûr que dans le fond, c'est surtout une consultation peut-être avec le comité de gestion, il aurait été possible de trouver une alternative pour que les Innus aient pas à demander une permission pour traverser la réserve écologique ou pour avoir un autre passage, par exemple, tandis que là, on s'est pas parlé par rapport à ça.

C'est pour harmoniser les usages, dans le fond.

1990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste une petite question dans la même suite d'idée!

1995 Vous dites que depuis 2004, il y a pas eu de rencontre, mais avant 2004, qui était un peu le ballon qui chevauchait ce comité-là? Est-ce que c'était le MDDEP?

Qui commandait finalement les rencontres? Est-ce que c'était votre Corporation ou encore la Communauté innue ou le MDDEP?

2000 **PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:**

À ma connaissance, c'était le MDDEP.

2005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2010 Merci. Vous recommandez d'établir une zone tampon entre la Réserve écologique de la Matamec et la réserve de biodiversité projetée. Cette zone tampon là devrait correspondre à quoi exactement en termes de largeur, d'activités permises, interdites?

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

2015 Bien, je sais que souvent avec les réserves écologiques, il y a déjà une zone tampon qui est comprise. J'avais posé une question par rapport à ça à la première consultation, puis on m'avait répondu qu'il y avait pas de décision qui avait été prise à ce sujet-là.

2020 Donc en fait, ce serait peut-être une vingtaine de mètres en bordure de la réserve écologique qui soit juste un peu plus stricte que la réserve de biodiversité, et puis que ce soit affiché, donc pour s'assurer qu'il y ait pas de pénétrations dans la réserve écologique.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2025 Donc un genre de zone intermédiaire entre la réserve de biodiversité et la réserve écologique?

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

2030 Exactement. Un peu plus stricte qu'une réserve de biodiversité, puisque la réserve de biodiversité pourrait être mise en valeur, mais on veut pas que ce soit mis en valeur jusqu'à, par exemple, jusqu'à la limite de la réserve écologique. Parce qu'évidemment, il y aurait, à ce moment-là, des impacts dans la réserve écologique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 Parlant de l'affichage, vous avez dit qu'il y a eu, à un moment donné, votre organisme a déjà posé des affiches relativement à la réserve écologique. C'est quel type d'affiches que vous aviez?

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

2040 Je suis pas tout à fait certaine à ce sujet-là, j'étais pas à la Corporation à ce moment-là, mais je crois que c'est de l'affiche qui venait du ministère, que nous, on est allé poser.

2045

PAR LE PRÉSIDENT:

Savez-vous si cette façon de faire a été efficace pour empêcher les gens de pénétrer dans la réserve écologique?

2050

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

Aucune idée.

2055

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

Merci beaucoup madame Garneau! Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes et on vous revient par la suite, merci.

2060

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2065

**REPRISE DE LA SÉANCE
NEW MILLENNIUM IRON CORP. ET
TATA STEEL MINERALS CANADA LTD. (Baie-Comeau)**

2070

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a une question qui a été posée à la coordonnatrice madame Gélinas qui se trouve à Sept-Îles, relativement au droit de rectification.

2075

En fait, le droit de rectification, vous avez une semaine pour le faire, ce droit de rectification porte finalement sur des propos ou la teneur de certains propos qui ont été tenus dans un mémoire présenté par quelqu'un d'autre. Donc comme je le disais, c'est qu'on travaille strictement sur des statistiques, des chiffres ou d'une durée quelconque.

2080

Par exemple, je vais répéter l'exemple que j'ai donné tantôt, si jamais quelqu'un dans son mémoire écrit que la salle où on est présentement ici à Baie-Comeau peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que le permis d'exploitation de la salle dit qu'il ne peut pas y avoir plus que deux cent cinquante (250) personnes, à ce moment-là, on peut rectifier un fait.

2085

Donc la rectification des faits, vous avez quand même une semaine pour en faire part à la Commission, par écrit à la Commission.

Mais au-delà d'une semaine, ce sera refusé.

2090

Maintenant, nous allons continuer avec monsieur Paul Wilkinson, madame Mireille Pilote et monsieur Rabi Mohanty de la firme New Millennium Iron Corp. s'il vous plaît.

2095

Bonsoir madame Pilote, bonsoir monsieur Wilkinson, bonsoir monsieur Mohanty. Nous vous écoutons.

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

2100

Bonsoir, merci beaucoup. Tel que vous l'avez mentionné, je représente la société minière New Millennium Iron dont je suis vice-président principal aux affaires environnementales et sociales.

2105

Je suis accompagné aujourd'hui par monsieur Rabi Mohanty qui représente la société Tata Steel Minerals Canada et également par mademoiselle Pilote qui est chercheuse au sein de l'équipe environnement de New Millenium.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "New Millennium...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, fin, "... au Labrador.")

2110

Puisque, comme vous le savez, Schefferville est sur la frontière entre ces deux (2) provinces.

2115

La société Tata Steel Minerals Canada est une société en coparticipation qui appartient à quatre-vingts pour cent (80 %) à la société indienne Tata Steel qui est un des plus importants producteurs d'acier à l'échelle mondiale, qui se situe normalement entre le 7^e et 10^e rang à l'échelle mondiale. Et Tata Steel Minerals Canada appartient à vingt pour cent (20 %) à New Millennium.

2120

Tata Steel Minerals Canada est le promoteur de ce que nous appelons le projet de minerai de fer à enfournement direct qui est plus ou moins la suite aux types d'exploitation minière pratiqués par la minière IOC dans la région de Schefferville entre 1954 et 1982.

2125

Dans ce cas, le minerai qui sera exploité sera exporté de Schefferville vers Sept-Îles en train. Donc le projet de création de réserve de biodiversité n'a pas le potentiel d'affecter ce projet.

2130

Par contre, New Millenium et Tata Steel poursuivent une étude de faisabilité de la première phase d'un deuxième projet, ce que nous appelons le Projet Taconite. Le Projet Taconite vise la production d'à peu près vingt-deux millions (22 M) de tonnes de concentré de minerai de fer par année.

2135

Ce projet comporte deux (2) variantes, et vous les voyez sur la carte ici. Il y a une variante qu'on appelle KéMag, ça veut dire le type de minerai de fer est le magnétite, et la composante KéMag est située entièrement au Québec.

La deuxième composante s'appelle LabMag, encore une fois, le type de minerai, magnétite, mais situé en grande partie au Labrador.

Il faut souligner qu'il y a une partie du projet LabMag qui est située également au Québec.

2140

Dans les deux (2) cas, il s'agit d'exploiter des gisements de taconite ou de magnétite dans la région de Schefferville, et de produire sur place un concentré. Ce concentré serait expédié vers Sept-Îles par pipeline sous forme de boue, c'est-à-dire le concentré qui a à peu près la consistance de la farine serait mélangé avec de l'eau et transporté par pipeline à Sept-Îles où on construirait une usine de bouletage.

2145

Les boulettes, on va produire probablement des boulettes et on vendrait également du concentré.

2150 Le transport par pipeline est essentiel à la rentabilité du projet et ce, pour des raisons d'ordre économique.

2155 Le coût de transporter une tonne (1 t) de concentré sous forme de boue de la région de Schefferville à Sept-Îles par pipeline est de l'ordre de deux dollars (2 \$) la tonne. Le coût de transporter une tonne (1 t) de concentré de la région de Schefferville à Sept-Îles par train serait de l'ordre de quinze (15 \$) à vingt dollars (20 \$) la tonne.

On laisse de côté les impacts environnementaux de transport par train évidemment qui génère des quantités très importants de gaz à effet de serre.

2160 L'autre préoccupation, l'autre facteur pertinent, c'est que nous espérons que le Projet Taconite entrera en exploitation vers la fin de 2016, et il est loin d'être certain que le réseau ferroviaire qui relie Schefferville à Sept-Îles aura la capacité d'ici 2016 à transporter vingt quelques millions de tonne de produits supplémentaires.

2165 Je crois comprendre que vous avez lu notre mémoire, et je vais en faire donc un court résumé.

2170 La première figure qui est à l'écran aujourd'hui illustre clairement que pour ce qui est du pipeline qui fait partie du projet KéMag, c'est-à-dire le pipeline situé entièrement au Québec, reliant Schefferville, ou disons le site minier à cinquante-cinq kilomètres (55 km) au nord de Schefferville, à Sept-Îles, est loin des sept (7) réserves de biodiversité proposées. Donc aucun problème, aucun impact sur le projet KéMag.

2175 Est-ce qu'on peut passer à la deuxième carte? Par contre, si on regarde la deuxième carte, on voit que la création de la Réserve de biodiversité de la Matamec aurait pour effet de bloquer l'accès du pipeline qui fait partie du projet LabMag à Sept-Îles.

2180 Le tracé original qui a été défini en 2004 traverse la Réserve aquatique de la Moisie, et le prédécesseur de New Millenium a comparu devant la Commission du BAPE à Sept-Îles en 2005, lors de l'audience publique sur la création de la Réserve aquatique de la Moisie, pour annoncer que New Millenium à l'époque appuyait la création de cette réserve et qu'on avait identifié un tracé alternatif qui passerait à l'est de la Réserve aquatique de la Moisie.

2185 Donc notre demande est que la limite ouest de la réserve de biodiversité soit modifiée sur une distance d'à peu près cinq kilomètres (5 km) pour permettre le passage du pipeline.

On parle ici d'une modification d'une largeur d'approximativement cent mètres (100 m).

2190 Nous croyons comprendre qu'une des raisons qui motive la limite ouest de la réserve de biodiversité qui touche sur une distance d'à peu près cinq kilomètres (5 km) la Réserve aquatique de la Moisie est pour faciliter la connectivité, pour que les animaux puissent passer de la réserve de biodiversité vers la réserve aquatique.

2195 Nous ne croyons pas que le passage du pipeline aurait pour effet de modifier de façon importante l'importance de ce lien de connectivité. Notre pipeline serait enfoui à une profondeur normalement de deux (2 m) ou trois mètres (3 m).

2200 La construction de notre pipeline, sur une distance d'à peu près cinq kilomètres (5 km), prendrait au maximum quelques semaines. Donc une fois le pipeline construit et enfoui, nous croyons qu'il y aurait aucun impact sur la connectivité entre la réserve de biodiversité et la Réserve aquatique de la Moisie.

Donc notre solution préférée serait de modifier la limite ouest pour permettre la construction de notre pipeline.

2205 Une autre possibilité pourrait être de statuer de façon claire que le passage du pipeline serait permis, même si la limite ouest de la réserve de biodiversité n'était pas modifiée. Et nous reconnaissons qu'il y a peut-être d'autres solutions qui pourraient être recommandées par votre Commission et acceptées par le gouvernement du Québec.

2210 Donc je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Merci monsieur Wilkinson.

Dans votre mémoire, vous indiquez que l'étude d'impact de la première composante est à un stade très avancé. Lorsque vous parlez de stade très avancé, ça veut dire quoi?

2220 Est-ce que l'étude d'impact est terminée ou elle est près d'être terminée?

Est-ce qu'elle va être présentée au ministère, au MDDEP, et quand exactement?

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

2225 OK, oui, le projet de minerai de fer à enfournement direct est assez compliqué. Il s'agit d'exploiter à peu près vingt-cinq (25) petits gisements de minerai de fer dans la région de Schefferville dont certains sont au Québec, d'autres au Labrador.

2230 Pour ce qui est de la première phase de ce projet, ça vise l'exploitation de certains gisements au Labrador. Et l'énoncé des impacts sur l'environnement a été préparé conformément aux lois du gouvernement de Terre-Neuve et Labrador, et le gouvernement de Terre-Neuve et Labrador a émis deux (2) certificats d'autorisation, le premier au mois de janvier de l'année passée et le deuxième, au mois de mars de l'année passée.

2235 La deuxième phase de ce projet vise l'exploitation de deux (2) gisements de minerai de fer situés au Québec, au nord du 55^e parallèle, donc dans le territoire visé par le chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

2240 L'énoncé des impacts sur l'environnement a été déposé, je pense, au mois de septembre 2009; au mois de septembre 2010, nous avons reçu une soixantaine de questions préparées par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, mais évidemment, entérinées par le MDDEP. Nous avons soumis nos réponses à la Commission de la qualité de l'environnement et au MDDEP au mois de novembre; nous avons rencontré la Commission de la qualité de l'environnement Kativik à Schefferville le 24 novembre de cette année.

2245 La Commission s'est réunie le 18 janvier, et je prends pour acquis que nous aurons pas nécessairement la décision de la Commission, mais soit la décision, soit des questions supplémentaires.

2250 Mais tout porte à croire que cette partie du projet de minerai de fer à enfournement direct devrait être autorisée dans les trois (3) ou quatre (4) mois à venir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2255 Donc tout passerait finalement par un pipeline qui partirait dans le coin de Schefferville, qui passerait par le Labrador et par la suite par le Québec, c'est ça?

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

2260 C'est ça. En effet, notre espoir, pour limiter les impacts sur l'environnement de ce pipeline, serait de localiser le pipeline dans l'emprise de la voie ferrée qui relie Schefferville et Sept-Îles. Ou

si c'est pas permis de construire dans l'emprise, à côté de l'emprise. Évidemment, c'est ce qu'on appelle un "brownfield project".

2265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Madame Parent.

2270 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Alors si je comprends bien, à ce moment-là, le KéMag ne serait pas construit, le pipeline KéMag?

2275 **PAR M. PAUL F. WILKINSON:**

2280 Non, non, l'étude de faisabilité a pour objet de permettre à New Millenium et Tata Steel de décider laquelle des deux (2) variantes serait construite, et il y a même une possibilité d'exploiter les deux (2) gisements, le gisement KéMag au Québec, le gisement LabMag au Labrador, de relier les deux (2) par un convoyeur, et de transporter tous les concentrés, le concentré KéMag et le concentré LabMag par le pipeline LabMag.

2285 Parce qu'il y a plusieurs avantages, plusieurs facteurs qui favorisent le pipeline LabMag. Premièrement, il y a la possibilité de le construire dans l'emprise existante, ce qui aurait pour effet de minimiser les impacts sur l'environnement. Il y a aussi le fait que le tracé LabMag est sensiblement plus court que le tracé de pipeline KéMag.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2290 Est-ce qu'il y a d'autres alternatives qui ont été regardées ou uniquement ces deux (2) là?

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

2295 Nous avons regardé d'autres alternatives. Nous avons par exemple regardé la possibilité d'exporter le concentré du projet LabMag à partir d'un port situé au Labrador. Mais ça, c'est pas possible. Il y a évidemment des installations portuaires à Happy Valley-Goose Bay, mais les acheteurs de nos produits ont besoin de se faire approvisionner douze (12) mois par année. Il s'agit d'aciéries qui fonctionnent douze (12) mois par année.

2300 Et le port de Happy Valley-Goose Bay est fermé en hiver pendant quatre (4) ou cinq (5) mois.

2305 Nous avons regardé la possibilité de prolonger le pipeline jusqu'à la côte du Labrador, mais c'est pas faisable, et son impact sur l'environnement serait énorme. Il y a un projet de création de parc, le Parc Mealy Mountains au Labrador.

Donc il y a rien qui serait potentiellement rentable, faisable sur le plan économique, et les impacts environnementaux des alternatives, je pense, seraient plus grands que les impacts potentiels des deux (2) alternatives qui ont été retenues aux fins de l'étude de faisabilité.

2310 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2315 Alors ce pipeline qui serait de deux (2 m) à trois mètres (3 m) de profondeur, qui serait situé dans une emprise de cent mètres (100 m), est-ce qu'une fois construit, vous avez dit, la connectivité pourrait encore se faire?

Est-ce qu'on pourrait laisser cette emprise-là pousser et la nature revenir dans l'emprise ou est-ce qu'il faut que ce soit dégagé? Est-ce que vous avez des contraintes?

2320 **PAR M. PAUL F. WILKINSON:**

Non, on pourrait laisser repousser la végétation.

2325 Évidemment, on ne peut jamais exclure à cent pour cent (100 %) la possibilité d'une fuite quelconque, mais sur la base de l'expérience mondiale, avec d'autres pipelines qui transportent une boue de minerai de fer, la possibilité d'une fuite est vraiment minimale.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2330 D'accord.

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

2335 C'est pas un pipeline qui serait sous haute pression. Il y a très peu de friction. Et le pipeline contiendrait tout simplement du minerai de fer mélangé avec de l'eau. Il y aurait pas de produits chimiques ou quoi que ce soit.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2340 Il serait sous le niveau du gel?

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

Oui.

2345 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Et pour l'installation et la construction de ce pipeline-là, il y aurait peut-être du dynamitage, je présume, là où il y a du roc?

2350 **PAR M. PAUL F. WILKINSON:**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2355

Il y aurait de la destruction pour la construction.

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

2360

C'est ça. Effectivement, et une des possibilités que nous avons discutée à l'interne était de suggérer qu'on demande que le pipeline puisse être construit à l'intérieur de l'emprise des trois (3) lignes de transport d'énergie. Mais on prend pour acquis que, je pense que la largeur est de deux cents mètres (200 m), on prend pour acquis que si Hydro-Québec a jugé bon d'obtenir une emprise de deux cents mètres (200 m) de largeur, c'est parce qu'Hydro-Québec a besoin de cette largeur.

2365

Il y a aussi notre crainte que si du sautage, du dynamitage était requis, ce qui est pas nécessairement le cas sur ce tronçon de cinq kilomètres (5 km), évidemment, il y a une incompatibilité entre la présence des lignes de transport d'énergie de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) et le dynamitage.

2370

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Alors quand vous dites que vous demandez, vous voudriez que la limite soit tassée cinq kilomètres (5 km) à l'est...

2375

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

De cent mètres (100 m) sur une distance de cinq kilomètres (5 km), d'à peu près cinq kilomètres (5 km).

2380

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Sur une longueur de cinq kilomètres (5 km)?

2385 **PAR M. PAUL F. WILKINSON:**

Oui, à peu près, c'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2390

OK. Je vous remercie beaucoup.

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

2395

Quelque chose que j'aurais dû mentionner est que sur le plan économique, les retombées de ce projet sont vraiment énormes.

2400

Il s'agit de la création d'à peu près mille cinq cents (1500) emplois à la phase d'exploitation du projet, des retombées économiques annuelles en termes de contrats d'approvisionnement de biens et de services d'une valeur de cinq cents milliards de dollars (500 G\$).

Un projet dont la durée de vie est de l'ordre d'un siècle.

2405

Et évidemment, la survie des communautés autochtones dans la région de Schefferville dépend d'une renaissance, d'une reprise de l'industrie minière dans le secteur de Schefferville.

PAR LE PRÉSIDENT:

2410

Est-ce que, monsieur Wilkinson, vous avez eu l'occasion de discuter un peu avec le MDDEP relativement à cette possibilité "d'extensionner" un cent mètres (100 m) à l'est au niveau de l'aire protégée?

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

2415

Oui, nous avons eu une rencontre avec le MDDEP. Ça a été un échange très utile, très ouvert, et je pense que, selon ma compréhension, ce qui ressort de cette rencontre, c'est que les fonctionnaires du MDDEP nous ont expliqué que leur rôle, leur responsabilité est de proposer, en fonction d'un processus de consultation, d'interaction, ainsi de suite, des projets de réserves de biodiversité, et que la responsabilité d'évaluer le bien-fondé de ce qu'ils proposent, d'évaluer la

2420 possibilité de modifier appartient à votre Commission et ensuite, au Conseil des ministres du
gouvernement du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425 En fait, nous, on ne peut pas modifier grand-chose, vous comprendrez. Nous, on écoute
les gens et on émet des constats ou encore des avis, et c'est toujours le ministre qui, en bout de
ligne, décide.

2430 Parce que nous ne sommes qu'un organisme de consultation, donc nous ne sommes pas
un organisme de décision.

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

2435 Exactement. Ça, c'est bien compris de notre part.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440 Excellent. Est-ce que les gens du MDDEP étaient un peu réceptifs à votre demande, dans
le sens où ça pourrait influencer peut-être sur les caractéristiques d'occupation en laissant une
autorisation pour un pipeline?

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

2445 Je dirais qu'ils étaient tout à fait neutres. Ils ne se sont pas prononcés ni pour ni contre.

2450 Ils nous ont expliqué très ouvertement les raisons qui les ont amenés à proposer certaines
limites aux réserves de biodiversité, mais nous n'avons pas essayé de les persuader de changer
d'idée et on ne leur a pas demandé d'exprimer une opinion sur évidemment tout le mémoire qu'on
vous a transmis. On leur a pas demandé de se prononcer sur le bien-fondé de notre position non
plus.

On a voulu juste s'assurer que de part et d'autre il y avait une compréhension mutuelle et
un respect mutuel, ce qui est le cas.

2455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Wilkinson, merci monsieur Mohanty et merci madame Pilote.

Oh, un instant monsieur Wilkinson! Monsieur Bergeron, allez-y!

2460 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

On s'excuse! Juste pour ma compréhension du projet! Vous êtes à l'étape de la préfaisabilité?

2465 **PAR M. PAUL F. WILKINSON:**

Non, à l'étape de la faisabilité.

2470 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Et ce que je comprends, c'est que vous privilégiez le tracé LabMag, est-ce que vous envisagez de réaliser les deux (2) pipelines?

2475 **PAR M. PAUL F. WILKINSON:**

Non.

2480 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Vous privilégiez LabMag, mais vous regardez aussi un scénario alternatif de KéMag?

2485 **PAR M. PAUL F. WILKINSON:**

C'est ça. Il y a la possibilité d'exploiter les deux (2) gisements, KéMag et LabMag, mais en ce cas, on construirait un convoyeur entre les deux (2) gisements, et tout le minerai sortirait dans le pipeline LabMag.

2490 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc vous allez avoir à faire un choix, ce sera l'un ou l'autre des deux (2) tracés que vous regardez actuellement?

2495 **PAR M. PAUL F. WILKINSON:**

C'est ça, exactement.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2500 Vous avancez dans votre mémoire qu'aucune des huit (8) réserves de biodiversité projetées ne se trouve près du tracé provisoire du pipeline KéMag.

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

2505 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2510 Écoutez, sur la base des informations puis de la recherche qu'on a faite, les deux (2) tracés traverseraient d'autres aires protégées dont la Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, soit les deux (2) propositions que vous avancez, et la Réserve de biodiversité Uapishka qui a obtenu son statut permanent en 2009.

2515 Peut-être que c'est juste une question de carte ou d'information? Parce qu'on comprend que la carte est quand même assez compressée, ce qui fait que...

PAR Mme MIREILLE PILOTE:

2520 La carte présente des alternatives aussi. C'est le chemin en boucle, je sais pas si c'est là, c'est la partie complètement à gauche, ça, c'est une alternative. Donc c'est pas nécessairement toutes les lignes qui sont permanentes.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2525 OK. Donc vous confirmez que dans les tracés alternatifs, il y a cette possibilité-là que ça puisse éventuellement toucher des aires protégées?

PAR Mme MIREILLE PILOTE:

2530 En général, quand il y a une alternative, c'est parce que ça traversait une aire protégée.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

D'accord.

2535 **PAR Mme MIREILLE PILOTE:**

On a une autre carte aussi qu'on pourrait peut-être vous fournir qui présente toutes les aires protégées, mais je l'ai pas avec moi aujourd'hui.

2540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait intéressant que vous la fassiez parvenir à madame Harvey s'il vous plaît.

2545 **PAR M. PAUL F. WILKINSON:**

Oui, on va certainement faire ça.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2550 Question de bien comprendre les tracés sur lesquels vous travaillez!

PAR M. PAUL F. WILKINSON:

Oui, oui, j'ai bien compris.

2555

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Ce sera tout pour moi.

2560 **PAR M. PAUL F. WILKINSON:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565

Merci messieurs et madame.

2570

2575

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD (Sept-Îles)

PAR LE PRÉSIDENT:

2580

Et maintenant, nous allons aller à Sept-Îles et nous invitons la Conférence régionale des élus de bien vouloir s'avancer à la table à l'avant s'il vous plaît!

2585

Donc il y a monsieur Serge Lévesque, monsieur Julien Boudreau, monsieur Patrick Hamelin et monsieur Charles Warren. Monsieur Hamelin n'est pas là, est-ce que c'est ça messieurs à Sept-Îles?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

Oui, tout à fait.

2590

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Nous vous écoutons.

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

2595

Merci monsieur le Président. Madame Anne-Marie Parent commissaire, monsieur le président François Lafond, monsieur Denis Bergeron commissaire!

2600

C'est avec plaisir que nous nous présentons aujourd'hui pour faire part des propositions de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord sur le projet de réserves de biodiversité pour les huit (8) territoires visés par la présente audience.

2605

M'accompagnent ce soir le maire de Sept-Îles, préfet de la MRC de Sept-Rivières et président de la Commission sur les ressources naturelles et du territoire, monsieur Serge Lévesque; le directeur aux ressources naturelles et au territoire à la Conférence, monsieur Charles Warren.

2610

En tant qu'interlocutrice du gouvernement en matière de développement régional, la Conférence se sent fortement interpellée et désire contribuer à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux en matière de protection du territoire.

Le présent mémoire s'inscrit donc dans la démarche de consultation publique menée par le BAPE et vise à faire ressortir les enjeux généraux en lien avec le développement de la Côte-Nord.

2615 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 3^e ligne, "Reflet de la vision...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, fin, "... à des fins non industrielles.")

2620 De façon générale, on peut dire que l'attribution d'un statut permanent de protection à huit (8) territoires, incluant plusieurs propositions d'agrandissements, n'est pas sans susciter certaines préoccupations et interrogations, entre autres quant à la prise en considération des projets de développements actuels et futurs et à la participation de l'instance régionale, puisque soustraire une partie de territoire à tout développement peut avoir des impacts aussi importants que son utilisation pour des activités industrielles.

2625 Je présenterai donc rapidement les éléments sur lesquels nous nous appuyons pour en arriver à un tel constat, de même que les propositions de la Conférence en ce qui concerne les projets d'agrandissements et d'attribution de statut permanent aux territoires visés.

2630 L'implication des représentants régionaux! Depuis sa création, et à une fréquence plus élevée depuis l'annonce du Plan Nord, la Conférence défend l'idée que la mise en valeur du territoire passe inévitablement par une planification et une coordination impliquant les acteurs qui connaissent, occupent et développent au quotidien le territoire.

2635 Évidemment, que la désignation d'une partie de ce territoire à des fins de protection et de conservation se fasse en étroite collaboration avec la région.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11 "Acceptabilité sociale", 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Cette volonté...")

2640 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... ministères québécois.")**

2645 Nous croyons donc que des organisations comme la Conférence régionale des élus, avec le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, et sa capacité de mobilisation, ou les MRC avec les schémas d'aménagement et la connaissance détaillée du territoire et de son utilisation sont des éléments de solutions qui peuvent apporter une contribution significative.

2650 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13 "Approche territoriale intégrée", 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Une participation...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 14, dernier paragraphe, fin, "... que professionnelles.")

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 23)

2655 **FIN DE LA LECTURE (Page 23, dernier paragraphe, fin, "... de ce comité régional.")**

Je cède maintenant la parole à monsieur Lévesque qui vous entretiendra des points suivants!

2660 **PAR M. SERGE LÉVESQUE:**

Bonsoir madame, messieurs, merci. J'ai l'intention de couvrir cinq (5) points particuliers qui font présentement partie de notre mémoire, dont un premier en matière d'attribution d'un statut permanent pour les huit (8) territoires!

2665 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Depuis l'octroi...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 17, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... à venir.")

2670 Ce processus n'a pas permis une consultation réelle ni l'atteinte de consensus au niveau régional.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, 2^e paragraphe, 6^e ligne, "... il est prématuré...")

2675 **FIN DE LA LECTURE (Page 21, 1^{er} paragraphe, 9^e ligne, "... pour le caribou forestier.")**

D'ailleurs, dans le cadre des consultations sur l'engagement gouvernemental de protéger cinquante pour cent (50 %) du territoire du Plan Nord, le MDDEP considère l'ensemble de la forêt boréale continue comme référence, afin de comptabiliser le niveau de protection.

2680 Le fait de se limiter aux UAF induit une pression sur la possibilité forestière du territoire et sur l'activité socioéconomique qui en découle.

C'est pourquoi nous demandons au MDDEP!

2685 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 22, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "... d'arrimer...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 22, avant-dernier paragraphe, fin, "... du caribou forestier.")

2690 Sur ce, en vous remerciant, je retourne la parole à monsieur Boudreau. Merci.

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

2695 Alors ceci conclut la présentation des positions de la Conférence dans le cadre de la présente consultation!

Il est important de souligner que la volonté de ne pas donner de statuts permanents ou de procéder à des agrandissements ne peut être interprétée comme une opposition aux objectifs de conservation du gouvernement.

2700 Au contraire, tel que mentionné, nous croyons donc que des organisations plutôt régionales, comme la Conférence, la MRC ou autres sont des éléments de solutions et peuvent apporter une contribution significative dans l'établissement de zones de conservation ayant un réel caractère durable.

2705 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 26, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "L'ensemble de nos décisions...")**

2710 **FIN DE LA LECTURE (Page 26, avant-dernier paragraphe, fin, "... de conservation.")**

Car au-delà des chiffres, qu'ils soient en termes de millions de dollars en investissements ou en pourcentage de territoires protégés, les actions nommées n'ont de sens que si elles entraînent une amélioration de la qualité de vie des populations et qu'elles laissent entrevoir des effets positifs durables.

2715 En terminant, je tiens à remercier ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration du présent mémoire au cours des derniers mois, monsieur Warren et monsieur Lévesque, mais aussi madame Caroline Gilbert, je pense qui est présente dans la salle, de même que les membres de la Commission sur les ressources naturelles et du territoire.

2720 C'est grâce à leur travail que nous sommes en mesure de vous livrer la position de la région aujourd'hui.

2725 Merci monsieur le Président.

Concernant la période de questions, monsieur Warren, qui est un petit peu le leader au niveau du projet qui a été présenté, alors pourra répondre aux questions que vous pourrez poser.

PAR LE PRÉSIDENT:

2730 Merci monsieur Boudreau.

Monsieur Warren, est-ce que vous pourriez préciser le rôle de la CRÉ?

PAR M. CHARLES WARREN:

2735

Comme il a été mentionné, oui effectivement, puis on pourra m'assister, la CRÉ est un organisme de concertation régionale qui a entre autres pour mission de défendre l'intérêt de la région et de faire des recommandations au niveau du gouvernement.

2740

Donc pour ce faire, au niveau des ressources naturelles plus spécifiquement, on a mis sur place, la Conférence a mis sur place une Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire qui est formée de quatorze (14) commissaires qui sont là à titre personnel et qui proviennent de différentes sphères d'activités et de différentes expertises, visant à assurer un équilibre au niveau des différents pôles, que ce soit au niveau faune, territoire, mines, énergie et forêt.

2745

PAR LE PRÉSIDENT:

2750

Très bien. Je vais laisser la parole à monsieur Bergeron pour l'instant, et je reviendrai plus tard.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2755

Merci messieurs de vous être déplacés pour nous présenter votre point de vue ce soir.

Dans votre document, et c'est en partie la conclusion que vous avez présentée, vous appuyez l'idée que la démarche de détermination d'aires protégées s'inscrit dans l'établissement d'un équilibre entre le pôle environnemental, social et économique.

2760

Pourriez-vous nous préciser pourquoi vous considérez que cet objectif actuellement sur le projet du MDDEP n'est pas atteint?

PAR M. CHARLES WARREN:

2765

Essentiellement, c'est qu'on n'est pas en mesure de vérifier si ça a été bien équilibré. Possiblement, maintenant, en référence à la première partie des audiences publiques, c'est quelque chose qui a ressorti, c'est par rapport au processus qui est en cours, qui permet pas, on croit, effectivement de faire une véritable consultation ici en région.

2770

C'est sur ça essentiellement qu'on dit qu'on n'a pas été en mesure de participer tellement ici en région à la détermination des zones.

C'est-à-dire qu'il y a pas beaucoup de gens qui ont participé à la détermination des secteurs d'intérêt qui sont actuellement étudiés.

2775 Je sais pas si c'est assez clair, là?

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2780 Oui, je vous remercie monsieur Warren.

J'aimerais aussi que vous me précisiez comment vous souhaitez concilier le développement économique puis l'implantation d'aires protégées?

2785 On sait que le ministère envisage une association avec les CRÉ pour la détermination future d'aires protégées, comment voyez-vous cette conciliation-là avec le développement économique puis l'implantation d'aires protégées sur le territoire?

PAR M. CHARLES WARREN:

2790 On a proposé la mise en place d'un comité régional, et puis la conciliation, évidemment on parle tout le temps d'un équilibre, c'est un équilibre entre les pôles environnemental, social et économique.

2795 Ce qu'on dit, c'est que de façon, on parlait d'acceptabilité sociale aussi, ce qu'on veut en région, c'est être partie prenante de façon à être convaincus que l'exercice a été fait et que les trois (3) pôles ont été considérés.

2800 Lorsqu'on pose des questions au niveau, est-ce que les impacts socioéconomiques ont été pris en considération, la question a été posée souvent, la réponse est pas claire.

Ce qu'on a pu comprendre, c'est qu'il y a certaines validations qui sont faites auprès des autres ministères. Peut-être que le processus est excellent, mais on n'est pas au courant.

2805 Puis on voit les impacts par contre. Ici, en région, quand on dit qu'on est rendu à quarante-deux pour cent (42 %) de baisse de possibilité forestière, puis qu'on s'en va vers davantage, et puis qu'on sait qu'il va y avoir d'autres aires protégées qui vont être mises en place, pas qu'on est contre, mais ce qu'on dit, c'est qu'on pense qu'il y a moyen, c'est dans la façon de les situer dans l'espace, puis de tenir compte des différents éléments.

2810 On a parlé de l'accès. C'est un des éléments importants dont il faut tenir compte.

On a parlé des impacts, donc de tenir compte de plus grandes superficies, pour s'assurer, on ne veut pas empêcher l'atteinte des objectifs, mais on veut s'assurer de minimiser les impacts, puis actuellement, on n'est pas en mesure de vérifier si ça a été pris en considération.

2815

On nous dit que oui, puis on nous dit ça depuis plusieurs années, maintenant, on est rendu à dire, bien là, on veut plus que se faire dire, c'est ça, on veut comprendre pour être en mesure, je pense, de participer pleinement à l'exercice de détermination, puis d'en arriver effectivement à dire, bien écoutez, oui, c'est vrai, on l'a regardé ensemble, on considère que c'est la meilleure alternative pour concilier l'équilibre environnemental, social et économique.

2820

PAR M. SERGE LÉVESQUE:

Si vous me permettez, monsieur le Président, je vais tenter peut-être un complément de réponse.

2825

C'est qu'on ne veut pas insinuer que la possibilité de développement industriel soit, de façon totalement irrévocable, menacé par, ce qu'on tente de faire ici, par des zones de biodiversité.

2830

Cependant, je pense, ce qu'on veut démontrer, c'est qu'on a une certaine inquiétude ou méconnaissance, si tu veux, de qu'est-ce que va donner la mise en place de plusieurs nouveautés dans notre réalité.

Et je vais répéter, si vous me permettez, quelques-unes de ces nouveautés-là. Comme par exemple l'introduction de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire. Ça vient tout juste, c'est tout frais, on sait pas comment ça va s'articuler encore sur le terrain.

2835

La révision de la Loi des mines en est une qui a son importance.

2840

Le Plan Nord dans son ensemble est déjà, en fait, articulé, dans le sens qu'il a été publié, mais on n'en connaît pas encore le contenu dans tous les détails.

On parle de cinquante pour cent (50 %) du territoire qui va être soustrait à toute activité industrielle; cependant, on doit constater que la cartographie du territoire est somme toute très limitée.

2845

Donc ne serait-ce que ces phénomènes-là ensemble qui demeurent des inconnues, qui restent à être testés sur le terrain, bien, ajoutent à une certaine inquiétude, je pense, tout à fait légitime qu'on tente d'exprimer ici.

2850

Mais on veut pas jouer le phénomène de l'implantation de biodiversité contre les projets industriels, c'est pas notre intention.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855

Parfait, merci monsieur Lévesque.

Je vais continuer avec vous, monsieur Warren!

2860

Tantôt, il a été question de la formation d'un comité de travail qui travaillerait de concert avec le MDDEP, et également le MRNF, pour la détermination des futures zones de biodiversité ou des futures réserves aquatiques, etc.

Comment vous voyez le fonctionnement de ce comité?

2865

PAR M. CHARLES WARREN:

2870

La Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire est déjà un organisme fonctionnel, donc à la base, ce serait de bonifier cet organisme-là avec d'autres personnes directement impliquées sur le territoire.

Et puis comme on a mentionné aussi, ce qu'on souhaite à ce niveau-là, c'est d'avoir un interlocuteur ici en région qui connaît très bien les réalités régionales et qui aurait un rôle à jouer au niveau de la détermination de ces secteurs-là.

2875

Ce que l'on comprend, c'est que ces secteurs-là sont faits au meilleur des connaissances disponibles, et c'est relativement centralisé comme opération, donc c'est fait au meilleur des connaissances, et puis après une somme de travail somme toute assez colossale, on vient valider ça ici en région. Ça fait que si ça fait bien, c'est tant mieux, sinon, ça peut créer certaines frictions. Donc le comité existe déjà, il s'agirait de le bonifier.

2880

C'est sûr que ça va prendre un représentant du MDDEP, on aimerait que ce soit quelqu'un qui est ici en région, qui aurait ce mandat-là, et évidemment des gens du MRNF. Puis plus à ça, bien, bonifié par des représentants, comme on a vu, au niveau de l'accès, c'est une entreprise qui a présenté une problématique particulière, bien, ces éléments-là, il faut être en mesure d'essayer de les considérer au début du processus et non pas arriver comme là, c'est malheureux, on est un peu rendu à une certaine étape dans le processus, là, ces choses-là apparaissent.

2885

Ça fait que c'est pour éviter au maximum, on comprend qu'on peut pas tout éviter, mais en travaillant au niveau régional, on pense qu'il pourrait y avoir une meilleure synergie au niveau de

2890

placer les secteurs, d'autant plus qu'on sait que six (6) des huit (8) secteurs qui sont proposés proviennent de demandes du public et non pas nécessairement du processus mis en place purement théorique.

2895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Parent.

2900 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

J'aimerais un petit peu plus d'information sur le comité de travail que vous proposez!

2905 Dans votre présentation, vous avez mentionné certains partenaires qui pourraient en faire partie, est-ce que la CRÉ serait disposée à inclure des acteurs locaux du domaine de l'environnement et de la conservation parmi les membres qui seraient proposés pour ce comité de travail?

PAR M. CHARLES WARREN:

2910 Oui, absolument. Il y a déjà certaines personnes au niveau de la CRRNT qui sont là par contre à titre individuel, mais c'est sûr qu'un comité comme ça doit viser un certain équilibre entre les différents pôles. C'est pas fermé à ceux-là.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2915 Est-ce qu'il pourrait y avoir des représentants des communautés autochtones?

PAR M. CHARLES WARREN:

2920 Oui, effectivement. Oui, on n'a pas fait une liste exhaustive, parce qu'effectivement, vu que c'est quelque chose à travailler. On aurait pu proposer quelque chose qu'on pense final, mais probablement que ça aurait pas été le cas.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2925 Oui, ça se comprend. Dans le cadre de l'exercice de planification des différents secteurs de protection en région, quelles responsabilités souhaiteriez-vous avoir au niveau de l'identification des secteurs de protection de ce comité-là?

2930

PAR M. CHARLES WARREN:

Bien, je pense qu'en région, on serait en mesure d'arriver jusqu'à proposer des secteurs au gouvernement, des secteurs en fonction des critères de biodiversité, de protection, etc.

2935

Bien en fait, l'exercice se fait déjà par un autre processus, c'est de modifier le processus afin d'inclure, le régionaliser pour en arriver à l'étape d'avoir des secteurs d'intérêts qui pourraient aller en consultation du BAPE peut-être.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2940

S'il advenait qu'il y avait des divergences entre les propositions du comité de travail et les opinions du MDDEP, relativement à la détermination d'aires protégées, qui devrait prendre la décision quant à l'octroi d'un statut ou non?

2945

PAR M. CHARLES WARREN:

Bien, c'est sûr qu'on peut pas enlever la responsabilité gouvernementale dans cet exercice-là, c'est pas notre intention du tout.

2950

Mais c'est aussi pour ça qu'on veut impliquer le MDDEP à la démarche en début de processus, de façon à avoir un vis-à-vis en région et tout au long du processus, et non pas arriver, comme là, il y a des statuts qui ont été discutés en 2004, il y a eu des statuts provisoires qui ont été mis en 2005, et on est en 2012, il y a eu des ateliers de préconsultation en 2010, les intervenants ont changé, les réalités ont changé, ça fait que ça peut créer – en tout cas, on pense qu'il y a moyen de bonifier ça.

2955

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Je vous remercie, monsieur Warren.

2960

PAR LE PRÉSIDENT:

2965

Monsieur Warren, ce que je comprends de votre réponse, vous souhaitez que la démarche s'effectue dès l'amont, c'est-à-dire avant de commencer à regarder des aires protégées, qu'il y ait une discussion qui se fasse au niveau du comité de travail qui va finalement faire un débroussaillage des éventuelles aires protégées qui pourraient être appelées à devenir des réserves, est-ce que je comprends bien ce que vous vouliez dire dans votre réponse?

PAR M. CHARLES WARREN:

2970

Oui, effectivement. Le travail se fait déjà, mais c'est de changer le processus.

2975

Parce qu'il y a un travail de dégrossissage qui se fait actuellement, mais c'est d'amener les intervenants régionaux plus en début de processus, avec leurs connaissances du territoire, ils peuvent amener des éléments aussi de contraintes ou de facilitants ou d'idées positives dans ça, c'est sûr et certain.

2980

En planification, ce qui est important, c'est d'avoir le maximum d'éléments. Et puis on pense qu'en travaillant près des communautés impliquées, bien, c'est une façon de s'assurer de tenir compte d'un maximum d'éléments en région. Parce qu'on peut faire des planifications à distance, on comprend ça, avec la cartographie, puis tout ça, puis je suis sûr que c'est fait de façon professionnelle, on remet pas ça en question, mais c'est plus le processus, on pense qu'il manque peut-être certains éléments.

2985

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Warren. Monsieur Bergeron!

2990

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Dans votre mémoire, vous considérez prématuré d'accorder un statut de protection aux agrandissements qui sont proposés. Le MDDEP, lui, vise à corriger des lacunes et des déficiences dans la configuration des réserves de biodiversité projetées et à intégrer des concepts de conservation.

2995

Pourquoi, selon vous, devrait-on retarder ou mettre de côté ces agrandissements?

3000

PAR M. CHARLES WARREN:

Pour se donner le temps effectivement – nous autres, ce qu'on désire, vu qu'on n'a pas eu toutes les réponses, une des questions entre autres qui est ressortie au niveau de la Commission régionale, c'est: est-ce qu'il y a d'autres alternatives qui ont été regardées, est-ce que ça aurait pu être fait d'une autre façon? Possiblement que c'est le cas, là.

3005

Mais on n'est pas capable d'avoir cette information-là. Par contre, on connaît les impacts. Peut-être qu'ils ont été minimisés, mais on n'est pas en mesure de l'évaluer, puis on pense qu'il y aurait d'autres secteurs qui pourraient peut-être être mis à profit.

3010 Et vous comprendrez aussi à la base qu'on veut se donner du temps concernant l'accès des territoires qui ont un statut provisoire, ce serait un peu illogique de dire, bien écoutez, les agrandissements, ils passent un peu dans la même mécanique aussi à ce niveau-là.

3015 Puis malheureusement, vu qu'actuellement on n'a pas des données précises sur tous les projets en cours, on n'est pas en mesure de dire si telle aire ou telle aire pose un problème.

Et puis là actuellement, on regarde huit (8) projets, mais il y en a déjà un paquet d'existants, puis on sait qu'il va y en avoir d'autres, ça fait qu'on a une vision quand même qui est pas complète, là.

3020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Aussi dans votre mémoire, vous mentionnez que vous souhaitiez que le MDDEP considère l'ensemble de la forêt boréale aux fins de protection des vieilles forêts et du caribou forestier.

3025 À votre avis, êtes-vous en mesure de préciser si la forêt boréale continue rencontre l'ensemble des critères qui sont recherchés par le MDDEP pour la protection du caribou forestier et également des vieilles forêts?

3030 **PAR M. CHARLES WARREN:**

Effectivement, le niveau de connaissances est pas le même dans tous les secteurs, mais effectivement, puis dans le mémoire, on a mis une image satellitaire, puis en région, les gens le savent, si on regarde, il y a des cartes où les secteurs sont considérés, il y a des secteurs qui sont complètement exclus, et il y a des zones de forêts continues qui existent là.

3035 Elles sont probablement moins documentées parce qu'elles ne sont pas actuellement commercialement intéressantes. Je vais dire ça comme ça!

3040 Par contre, ces forêts existent là, puis au niveau de productivité de fibres, elles sont peut-être moins intéressantes, mais au niveau de productivité biologique, bien, la question se pose.

Et puis on sait que les caribous doivent, pour arriver d'un secteur à l'autre où on a moins de connaissances, on pense qu'ils passent par là, qu'il y a une présence là.

3045 Mais effectivement, il y a aussi une logique avec le cinquante pour cent (50 %) sans activité industrielle du Plan Nord qui considère l'ensemble de cette forêt boréale là au niveau de la protection.

3050 Ça fait que je pense que ce serait logique d'utiliser la même base de travail, vu qu'en fin de compte, dans les deux (2) démarches, les aires protégées font partie du cinquante pour cent (50 %) sans activité industrielle, ça fait que pourquoi ne pas considérer la même base!

Puis dans le processus du cinquante pour cent (50 %) sans activité industrielle, un des éléments qui a été amené par le ministère, c'est logique, c'est de bonifier la connaissance.

3055 Bien, je pense, si on veut, parce qu'on a une préoccupation pour les communautés, quoi qu'on en pense, je pense qu'on est là grâce aux ressources naturelles, ça veut pas dire qu'il faut le faire n'importe comment, mais il faut prendre le temps d'avoir une bonne vision d'ensemble, puis de bonifier les connaissances si nécessaire.

3060 Au niveau de la forêt, il y a déjà certaines données qui peuvent être à profit, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3065 Merci monsieur Warren. La prochaine question va s'adresser à monsieur Lévesque!

Monsieur Lévesque, à la page 12, vous mentionnez l'adoption récente du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire. Dans quelle mesure ce plan intègre le réseau d'aires protégées sur le territoire régional?

3070 **PAR M. SERGE LÉVESQUE:**

À la page 12! Je sais pas si mes collègues peuvent me pointer!

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3075 Le dernier paragraphe, première ligne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3080 Le dernier paragraphe, première ligne, monsieur Lévesque!

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3085 Peut-être vous lire ce qu'on a ici comme copie!

"Par ailleurs, dans le cadre d'une entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Conférence a récemment adopté un Plan régional de développement intégré des

ressources et du territoire, un autre outil de planification reconnu légalement, auquel les MRC ont contribué..."

3090

PAR M. SERGE LÉVESQUE:

Oui.

3095

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, à partir de ce plan régional là, dans quelle mesure le plan qui a été adopté intègre le réseau d'aires protégées sur le territoire?

3100

PAR M. SERGE LÉVESQUE:

Bien, ça a fait l'objet de consultations. Veux-tu continuer?

3105

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Warren va répondre, d'accord! On va laisser la parole à monsieur Warren, merci.

PAR M. CHARLES WARREN:

3110

Oui, on arrive peut-être dans des éléments un peu plus techniques, là.

3115

Le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, c'est effectivement un mandat qui a été confié par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à la Conférence régionale des élus. Ce plan-là vise à déterminer des enjeux et des objectifs régionaux concernant des secteurs d'activités relevant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, donc plus spécifiquement au niveau d'énergie, des mines, de la faune, de ce qu'on appelle territoire et de la forêt.

3120

Ça visait pas l'établissement, d'entrée de jeu, ça ne visait pas – je vous dis pas qu'il y a pas eu de discussions, parce qu'il y a eu quand même des centaines d'intervenants et plusieurs sous-comités qui ont été mis en œuvre pour faire cet exercice-là – mais l'exercice n'avait pas pour mandat de définir des secteurs à protéger.

3125

Ça fait que dans ce sens-là, il y a pas de lien direct entre le plan régional et la planification qui est là. C'est sûr que le plan vise à déterminer des enjeux régionaux, et puis c'est des enjeux de développement essentiellement actuellement qui ont été déterminés au niveau de la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

3130 Je pense que monsieur Bergeron veut encore approfondir un peu plus cette question, monsieur Bergeron!

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3135 Écoutez, à ma connaissance – j'ai pris connaissance du plan de développement que vous avez adopté – à ma connaissance, vous priorisez le développement de la villégiature, vous privilégiez éventuellement le développement d'un réseau de motoneiges.

3140 Considérez-vous que dans une optique de développement durable, il y aurait une prise en considération aussi des éléments en aires protégées qui sont proposés sur le territoire?

PAR M. CHARLES WARREN:

3145 Bien, c'est sûr, évidemment, ce qui a un statut légal, ça, c'est clair qu'on va se conformer à ça, ça va de soi.

3150 Et l'autre volet, c'est qu'on participe à l'exercice de déterminer ces enjeux-là régionaux. Ce que vous avez lu, il y a le Plan régional de développement au complet, il y a une entente de mise en œuvre qui est pas encore publique, qui a couvert certains objectifs plus spécifiques qui font l'objet de plans d'action.

3155 Ça fait que c'est pas tous les éléments actuellement qui sont dans le plan qui ont été priorisés, mais ce sont toutes des priorités régionales issues d'un exercice de concertation assez colossal, si on peut dire, régionalement.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3160 Peut-être une autre question! Vous dites qu'un effet de l'attribution d'un statut permanent de protection aux territoires sous protection provisoire sera de différer la venue de nouvelles entreprises. C'est à la page 10 de votre mémoire.

Avez-vous des exemples concrets?

PAR M. CHARLES WARREN:

3165 La page 10, je vais la regarder plus spécifiquement, je le sais pas par cœur, là. Ah OK, dans la liste!

3170 Bien effectivement, ça peut être, par exemple, par la mise en place d'une aire comme ça peut obliger de changer des tracés d'accès et puis rendre des projets moins intéressants, obliger des projets à se développer à l'extérieur de la région, si on n'en a pas pris compte au début.

3175 Si on prend l'exemple, je veux pas le nommer, mais on l'a vu, le pipeline, puis il y a peut-être d'autres projets en cours, de chemin de fer puis tout ça, bien effectivement la différence entre le faire ou le retarder ou pas le faire du tout peut être liée à ça, là.

3180 Peut être lié, là, c'est sûr que c'est pas officiel partout, mais quand on en arrive à douze-dix-sept pour cent (12 %-17 %), puis cinquante pour cent (50 %) sans activité industrielle! Cinquante pour cent (50 %), ça commence à faire une superficie importante, bien, je pense que c'est dans la façon de les déterminer qu'il faut être prudent, pour essayer de pas se couper des accès. C'est un exemple.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3185 Bien, peut-être complémentaire justement aux propos que vous tenez! Il y a un autre élément de votre mémoire où vous affirmez qu'il nous apparaît préférable de ne pas bloquer certains accès névralgiques, en faisant référence à l'implantation d'infrastructures, routes, chemins de fer, oléoducs, dans le cadre de la réalisation de projets.

3190 Ça, c'est en lien avec ce que vous nous répondez. À votre connaissance, considérant que le statut de réserves de biodiversité projetées est actif depuis plusieurs années, on parle des réserves projetées qui sont actuellement sur le territoire, puis qui ont été décrétées depuis plus de cinq (5) ans, ce statut a-t-il empêché jusqu'à maintenant la réalisation de ce type de projets sur le territoire régional?

3195 **PAR M. CHARLES WARREN:**

Actuellement, je ne crois pas. Maintenant, on peut pas prétendre avoir toutes les connaissances de tous les projets qui ont été étudiés.

3200 Et puis ce qu'on sait par contre, c'est qu'il y a une effervescence actuelle, puis qu'il va s'en rajouter d'autres. Ça fait que c'est aussi pour ça qu'on dit, soit qu'on trouve une façon de mieux les placer, puis en tenant compte des projets qui sont là, qu'on compense des superficies, ça peut être des solutions, ou qu'on trouve une façon, dans le cadre de projets qui pourraient être intéressants au niveau socioéconomique, de trouver une façon de passer, tout en peut-être en compensant ailleurs, mais de façon à assurer de ne pas bloquer des projets majeurs.

3205

On comprend que les petits projets puis tout ça, bien là, ça va aller au mérite, on comprend ça, mais notre crainte, c'est qu'on veut pas faire une muraille de Chine impénétrable.

3210 On voudrait pas que ce soit ça, là, parce que ça va être fait de bonne foi, mais les contextes changent, puis quand on parle d'un statut permanent, c'est quand même quelque chose. Il y a des réserves de biodiversité qui ont plusieurs centaines de kilomètres de long, si ça devient un mur, bien, ça peut peut-être être une contrainte éventuellement, là, même si on le voit pas aujourd'hui, là.

3215

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Merci.

3220

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Warren, à la page 16 de votre document, vous faites référence à une liste, d'ailleurs il en a été question tantôt, à une liste de vingt-neuf (29) rapports au cours des années soixante-soixante-dix, qui portent sur le potentiel d'affaires au lac Plétipi.

3225

Est-ce que des projets concrets ont été proposés pour l'exploration ou la mise en valeur de ce gisement au lac Plétipi?

PAR M. CHARLES WARREN:

3230

Ce qu'on sait, bien, j'ai pas le détail, vous comprendrez que dans le délai imparti qu'on avait au niveau de la Commission puis tout ça, on peut pas aller dans un degré de détails immenses dans ça.

3235

Mais effectivement, ce qu'on sait, c'est qu'il y a eu des travaux d'exploration qui ont été faits. Puis il y a un certain potentiel, mais il y aurait d'autres travaux à faire.

3240

Ce qu'on pense encore une fois, vu qu'on n'est pas en mesure d'évaluer s'il a effectivement été pris en compte, c'est peut-être le cas, mais on n'a pas la réponse, ça fait que là, on se dit, bon bien, on y va tu! Ça fait qu'on dit, bien là, plutôt, on veut s'assurer que ce soit considéré.

3245

Ça fait que oui, il y a eu certaines analyses de faites, les vingt-neuf (29) rapports, je suis pas un expert, là, mais il y a des choses qui ont été faites, puis ce qu'on soupçonne, c'est que possiblement, vu que le secteur, ce qui a été mentionné entre autres à la Commission, c'est vu peut-être que le secteur était moins intéressant, le marché du fer à l'époque, bien, il a pas été

considéré. Mais peut-être qu'il l'a été de façon tout à fait correcte aussi, mais on n'est pas en mesure d'évaluer ce volet-là.

3250 Quand on pose la question, est-ce qu'il y a eu des analyses socioéconomiques de faites, on n'a pas à ce jour de documents précis qui nous ont été déposés.

Ça fait qu'on veut tout simplement avoir l'assurance à tout le moins, puis là, vu qu'on l'a pas, bien, rendu où on est là, bien on dit, écoutez, on veut s'assurer de pas geler ce potentiel-là.

3255 Mais encore une fois, le gouvernement va décider, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3260 Merci monsieur Warren. Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

À la page 18 de votre mémoire, en parlant des possibilités forestières, on peut lire:

3265 "Il faut ajouter au minimum un autre dix pour cent (10 %) de baisse attribuable à la mise en place de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire..."

De quel élément parlez-vous, puis comment vous faites pour arriver au dix pour cent (10 %)?

3270 **PAR M. CHARLES WARREN:**

3275 Le dix pour cent (10 %), c'est l'estimé du Forestier en chef qui a été rendu public l'année dernière. Ça fait que c'est pas un chiffre qu'on a inventé, c'est un chiffre qui est documenté, qu'il y a eu un rapport d'émis qui est public et qui dit que par mesure – un estimé réaliste et même conservateur, c'est de prédire une baisse d'au minimum dix pour cent (10 %).

3280 Et puis aussi dans le même rapport, il est mentionné – puis les possibilités définitives vont être connues uniquement en 2013, il y a certains éléments qui ont pas pu être considérés par le Forestier en chef, parce qu'à ce jour, la Stratégie d'aménagement durable des forêts et le Règlement d'aménagement durable des forêts, peut-être qu'il est final, je le sais pas, au moment des calculs il ne l'était pas, et effectivement, on sait qu'il va y avoir d'autres aires protégées, donc il y a d'autres choses qui vont être amenées.

3285 Et puis différents exercices qui ont été faits par le Forestier en chef nous portent à croire que dix pour cent (10 %), ça va être pire, puis c'est écrit textuellement, là.

Le Forestier calcule en fonction de la stratégie, bien, il estime en fonction des données qu'il a. Ça fait que c'est de là que ça vient tout simplement.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3290

D'accord, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3295

Finalement, une dernière question!

Est-ce que la CRÉ est en accord avec les propos de la représentante du MRNF, madame Rousseau, qui a spécifié, lors de la première partie de la consultation publique, que du potentiel, il y en a partout sur le territoire de la Côte-Nord, et qu'à un moment donné, il faut faire des choix?

3300

PAR M. CHARLES WARREN:

On est tout à fait d'accord qu'il faut faire des choix, et c'est ce à quoi on veut participer.

3305

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Warren, merci monsieur Boudreau et merci monsieur Lévesque.

3310

**RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHÈRE MANICOUAGAN-UAPISHKA
(Baie-Comeau)**

PAR LE PRÉSIDENT:

3315

Maintenant, je vais demander à monsieur Jean-Philippe Messier s'il vous plaît de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan de bien vouloir s'avancer.

Bonjour monsieur Messier, on vous souhaite la bienvenue, et on vous écoute.

3320

PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:

Merci monsieur le Président. Bonsoir messieurs, bonsoir madame.

3325 Je fais cette présentation, j'ai déposé le mémoire comme représentant de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, j'en suis le directeur, et j'aimerais introduire ce mémoire en parlant de cette Réserve de la biosphère qui, bien qu'elle porte le vocable de Réserve de biosphère, n'a rien à voir avec les réserves de biodiversité aquatiques ou biologiques qui sont ce soir en cause.

3330 C'est une désignation de l'UNESCO qui nous confère une responsabilité de promouvoir, de réfléchir et d'appliquer le développement durable pour le territoire qui est désigné et qui correspond à cinquante-quatre mille huit cents kilomètres carrés (54 800 km²), principalement dans la MRC de Manicouagan, cinquante-quatre mille huit cents kilomètres carrés (54 800 km²) de la Côte-Nord.

3335 Et donc notre organisation est concernée par trois (3) des territoires qui sont discutés ce soir, ceux du lac Berté, Paul-Provencher et Godbout.

3340 Par contre, nous émettons ces opinions sur les principes et sur les processus et non sur le fin détail, ce qui m'amène à vous dire que nos opinions reposent pour l'ensemble des huit (8) territoires, bien qu'il y en a seulement trois (3) qui sont situés dans le territoire de la Réserve mondiale de la biosphère.

3345 J'aimerais donc introduire mon mémoire en vous disant que de façon générale, la Réserve mondiale de la biosphère est en faveur de l'octroi du statut pour les huit (8) territoires en cause et aux agrandissements suggérés.

3350 J'aimerais aussi vous mentionner que la Réserve de la biosphère félicite le MDDEP pour l'ajout des notions de connectivité et d'efficacité dans son approche de conservation, et l'ajout des aspects de préservation des paysages qui est une valeur que la Réserve mondiale de biosphère défend depuis les tout débuts de son existence. C'est d'ailleurs depuis les tout débuts aussi de la stratégie sur les aires protégées au Québec.

3355 J'aimerais aussi dire en introduction que la RMBMU félicite le MDDEP pour le changement dans son approche de consultation en amont de la désignation finale des territoires et notamment, et en particulier par rapport à la tenue des ateliers préparatoires qui ont permis à plusieurs intervenants de manifester leurs opinions et de bien se préparer aux audiences actuelles.

3360 La RMBMU a cette recommandation à faire, et je vais, puisque j'ai, je crois, l'odieux d'être le dernier intervenant qui sépare l'ensemble de l'audience de rentrer au bercail, tenter d'être – non, même pas?

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 Môme pas, il y a quelqu'un d'autre qui s'est inscrit et qui va nous faire une présentation verbale. Donc allez-y, on vous écoute.

PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:

3370 Bon bien, alors, je vais y aller, en tentant quand même d'être bref et d'expliquer brièvement ces sept (7) recommandations-là.

La première recommandation!

3375 **LECTURE DE LA RECOMMANDATION 1, page 7.**

En vous disant que la Réserve de biosphère supporte la volonté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de procéder à une gestion écosystémique et procéder à une gestion qui est participative.

3380

Mais il y a le troisième qualificatif de gestion minimale qui est amené qui mérite d'être précisé et ce, puisque bien que nous comprenons que la plupart des territoires sont situés dans des endroits difficiles d'accès et qu'une surveillance, une gestion très exhaustive de ces territoires n'est pas toujours nécessaire, il existe certains de ces territoires-là qui demandent une certaine intervention ou une certaine surveillance, alors ce concept de gestion minimale devrait peut-être être pris avec certaines nuances ou du moins être éclairci.

3385

LECTURE DE LA RECOMMANDATION 2, page 7.

3390 Donc il y a trois (3) aspects à cette recommandation-là. Premièrement, s'assurer que l'ensemble des intervenants soit présent sur ces comités de gestion, et j'entends par là les intervenants du milieu, oui bien sûr, environnemental, économique, éducatif, puisque le ministère semble privilégier une approche aussi éducative pour la mise en valeur de ces territoires-là, autochtone, touristique, puisqu'il y a des aspects de mise en valeur, etc. Je fais la liste plus en détail dans le mémoire.

3395

3400 Aussi, par rapport à la gestion, on s'est demandé à qui confier la responsabilité de gérer ces comités de gestion, de piloter ces comités de gestion, et la première hypothèse qui est celle qu'a privilégiée le ministère dans les ateliers préparatoires est de confier ça à un groupe régional qui était, dans notre cas, l'Organisme de bassins versants Manicouagan.

Une autre possibilité pourrait être le Conseil régional de l'environnement qui est une autre organisation affiliée au MDDEP.

3405 Ou la troisième possibilité, de confier – et ça semble être l'option privilégiée qui a été discutée beaucoup ce soir – ce mandat à la CRÉ.

3410 Et ce que j'aimerais mentionner ou ajouter par rapport à cette possibilité, c'est que si on va vers cette option-là, de s'assurer que la CRÉ se prémunisse des ressources en termes de personnel qui a les compétences adéquates pour mener ces mandats-là, non seulement en environnement, mais aussi en animation de processus de concertation, puisque vous êtes très bien placés au BAPE pour le savoir, animer un processus de concertation multisectoriel avec des intervenants qui ont parfois des objectifs diamétralement opposés, ça demande une certaine compétence, et ce serait tout à fait judicieux d'avoir ces compétences-là si le mandat est confié que ce soit à la CRÉ ou à une autre organisation.

3420 Et de s'assurer que cette organisation-là ait l'obligation d'impliquer, dans le processus de gestion, l'ensemble des organisations du secteur du développement durable, du secteur de l'environnement, de tous les secteurs concernés que j'ai nommés un peu plus tôt, par, je pense, les principes de conservation.

LECTURE DE LA RECOMMANDATION 3, page 7.

3425 Je reviendrai sur les aspects de surveillance minimale et d'intervention dans les aires! Cet aspect a été soulevé durant les ateliers préparatoires, et je cite ce qui s'est dit! Une question a été posée, est-ce que le MDDEP dispose d'un budget pour soutenir financièrement les différents partenariats de gestion? Et la réponse: actuellement, le ministère ne dispose pas des moyens financiers pour couvrir les frais associés à une gestion participative.

3430 Ça me paraît une exigence de base que le gouvernement du Québec, via ses budgets, et par rapport au MDDEP, octroie les fonds nécessaires à ce que cette gestion participative qui semble être une volonté soutenue, soit possible.

3435 Comme d'autres intervenants l'ont mentionné, c'est quelque chose qui est nécessaire à ce que ça se produise de bonne façon.

LECTURE DE LA RECOMMANDATION 4, page 7.

3440 Donc j'ai mentionné en introduction que cet aspect de connectivité était nouveau et qu'on félicitait le MDDEP pour son ajout.

3445 Maintenant, il y a différents aspects à considérer dans les aspects de connectivité, notamment celui du caribou des bois, et bien qu'il y ait quelques mentions dans les documents associés aux différents territoires, je pense que tous les efforts qui ont été faits par rapport à la stratégie de rétablissement et tous les efforts qui ont été faits via actuellement les tables GIR – mais dans le passé, toutes sortes de processus de concertation via les compagnies forestières – pourraient être considérées et devraient en fait être considérées pour s'assurer d'une connectivité qui souscrive à certains objectifs bien identifiés.

3450 Donc dans certains cas, ça pourrait être le caribou des bois ou d'autres objectifs bien identifiés.

LECTURE DE LA RECOMMANDATION 5, page 7.

3455 Les aires protégées dont je parlais un peu plus tôt.

3460 Je veux introduire cette recommandation qui est peut-être la plus importante de ce mémoire en mettant en contexte que ce contexte qui est le nôtre ici a évolué beaucoup dans les dernières années et que nous reconnaissons tout le dynamisme économique insufflé notamment par le Plan Nord, principalement par le Plan Nord, fait en sorte que beaucoup d'organisations, qu'elles soient gouvernementales, qu'elles soient du développement régional ou qu'elles soient privées, on en a entendu évidemment ce soir, et on continuera d'en entendre demain, sont mobilisées et sont organisées pour faire en sorte que les questions d'accès aux territoires, que les questions de développement économique soient priorisées.

3465 Et ce contexte fait en sorte, est qu'il y aura et qu'il continuera d'y avoir une certaine pression sur la présence de ces aires protégées là.

3470 Il y a une chose que je veux éclaircir, et ce n'est pas éclairci dans le mémoire, c'est que cette recommandation-là s'applique par rapport aux statuts provisoires. Nous ne sommes pas en faveur du fait que les aires protégées, une fois le statut permanent accordé, continuent d'être dynamiques, si je peux prendre cette expression-là, et puissent être changées.

3475 Par contre, dans toute la réflexion, et on est là-dedans en ce moment, dans le processus provisoire, et toute la réflexion qu'il va y avoir au niveau des limites, au niveau des agrandissements, etc., c'est à ce niveau-là, puisqu'on considère qu'il y aura certaines pressions sur les limites de ces territoires-là, qu'il devrait y avoir un outil de prise de décision bien défini et qu'il devrait y avoir une série de critères dont certains sont plus importants que d'autres.

3480 Et je prends l'exemple du caribou des bois, puisque la présence d'une espèce qui est menacée et qui est emblématique dans nos forêts devrait amener une possibilité de changement

de limites ou etc., beaucoup plus faible, sinon nulle, que par exemple si le critère d'efficacité de l'aire est tout simplement d'être un témoin d'une forêt de type plateau de la Manicouagan, si je prends, je pense, l'exemple de Provencher.

3485 Alors il suffirait de prévoir un système comme ça qui permettrait, en se basant sur le critère d'efficacité des aires, de pondérer, de prendre des décisions finalement en fonction de certains critères qui auraient une valeur.

3490 Ce système-là – j'essaie d'être le plus clair possible – ce système-là est fait en fonction du fait que les différentes aires protégées qui sont discutées, on comprend la dynamique d'accès aux territoires qui commence à émerger, il faut trouver une façon régionale et au niveau du gouvernement de prendre ces décisions-là et de se baser sur des critères qui sont bien identifiés et qui ont une certaine valeur et qui permettraient aussi de réfléchir de quelle façon on pourrait compenser de façon financière si, le cas échéant, la décision est prise dans ce sens-là ou d'un point de vue territorial.

3495 Et cet aspect de compensation financière et territoriale devraient, elles aussi, être réfléchies en fonction de ces mêmes critères, donc des critères d'efficacité des aires.

3500 Recommandation numéro 7, c'est une recommandation, comme vous l'avez lue, qui vient d'une autre organisation que nous soutenons, qui est une organisation partenaire, celle des Amis des monts Groulx, et qui est une recommandation qui porte sur l'aspect après désignation.

3505 Puisque dans le cas de l'Association des Amis des monts Groulx qui a vécu ce même processus dans lequel nous sommes actuellement et qui a reçu un statut permanent déjà s'est trouvé dans une situation – bien que cette association-là croyait que l'octroi du statut permanent allait renforcer ses objectifs de préservation de la biodiversité et de maintien de l'intégrité écologique du territoire du massif des monts Groulx – s'est rendu compte que le ministère de l'Environnement était dans l'incapacité de soutenir cette organisation, l'Association des Amis des monts Groulx, lorsqu'il y avait atteinte à l'intégrité écologique de ce territoire.

3510 Notamment dans le cas de l'utilisation des motoneiges, il est inclus dans le plan de conservation de l'aire de biodiversité Uapishka que l'utilisation de la motoneige au-dessus de huit cents mètres (800 m) est proscrite, et c'est soutenu par des études qui ont été acceptées évidemment par le MDDEP.

3515 Le dossier de l'utilisation de la motoneige a été photographié, a été monté, documenté et transmis au MDDEP qui est dans l'incapacité de réagir, dû au manque de fonds pour la gestion, pour la surveillance et pour l'intervention dans les réserves de biodiversité déjà existantes.

3520

Et la même situation s'est produite au niveau des sites de pollution. Nous avons photographié à certains endroits, à l'intérieur des aires protégées, une vingtaine de barils originant d'opérations minières ou d'autres opérations qui ont été laissés là, et aucune intervention de nettoyage n'est possible, puisqu'il y a absence de fonds pour la gestion de ces aires protégées là.

3525

Nous sommes tout à fait conscients qu'une surveillance systématique et qu'une intervention systématique dans toutes les aires protégées du réseau des aires protégées du Québec est impossible, mais dans un cas où il y a un dossier qui est monté, qui est documenté et qui est transmis, la possibilité d'intervenir devrait être prévue et les fonds nécessaires à cette possibilité d'intervenir devraient être disponibles.

3530

Alors la recommandation s'adresse plutôt au gouvernement du Québec!

LECTURE DE LA RECOMMANDATION 7, page 7.

3535

J'aimerais mentionner que l'équipe du MDDEP fait un excellent travail, ils ont toujours été d'une grande collaboration, à toutes les fois que nous avons communiqué avec eux pour toutes sortes d'aspects.

3540

La recommandation porte sur l'aspect de prémunir le MDDEP des ressources en personnel et des ressources en budget pour pouvoir s'occuper des aires protégées, puisqu'en ce moment, on est en train de discuter de la possibilité d'accorder un statut, lorsqu'on sera arrivé là, sachez, et c'est le cas pour le massif des monts Groulx, que ce qui se passe ensuite a aussi une grande importance et qu'en ce moment, il y a aucuns fonds de prévus pour quoi que ce soit qui survient et qui porte atteinte à ces aires protégées là.

3545

C'était ma dernière recommandation.

J'aimerais juste conclure en vous mentionnant que pour nous, à la Réserve mondiale de la biosphère, les aires protégées sont un choix de société, ça doit être perçu comme un atout et un bénéfice à notre développement régional.

3550

Et les territoires parfaits pour fins de conservation qui ont une grande valeur écologique, qui ont une grande valeur éducative et qui ne présentent aucune contrainte au niveau économique, n'existent pas, et qu'effectivement, il faut faire des choix.

3555

Et que pour ces raisons-là, et pour les raisons que j'ai exprimées dans ma présentation, la Réserve mondiale de la biosphère est en accord à ce que le ministre procède à l'octroi des statuts pour les territoires qui sont discutés ce soir.

3560

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3565 Merci. Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3570 Merci monsieur Lafond.

Peut-être reprendre la dernière recommandation que vous venez de nous faire! Vous parlez en termes de contrôle, bien évidemment vous parlez de ressources ou ce qui est du contrôle au niveau d'une aire protégée qui a été consacrée permanente, ce que j'ai compris, c'est que vous proposez éventuellement que ce soit délégué à un organisme régional?

3575

PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:

3580 Que cette possibilité-là soit prévue, effectivement, dans certains cas, je reconnais que c'est pas le cas de toutes les aires protégées qui sont ce soir en cause. On a entendu qu'il y a des organisations qui s'occupent particulièrement de Matamec; c'est peut-être pas le cas, par exemple, je prends l'aire protégée lac Berté ou Provencher.

3585 Dans le cas des monts Groulx particulièrement, il y a une organisation qui s'appelle l'Association des Amis des monts Groulx, et la Réserve de biosphère qui organisent notamment des activités dans ce territoire-là, qui ont un senti et qui ont un regard beaucoup plus proche sur ce territoire-là.

3590 Dans des cas comme ça, effectivement, ça nous paraît beaucoup plus logique que des pouvoirs de surveillance et peut-être d'intervention soient prévus pour que ces organisations-là puissent effectuer un travail qui serait peut-être plus efficace que si les quartiers généraux du MDDEP à Québec avaient cette responsabilité-là.

3595 Et je vous donne un exemple tout simple! Au niveau de l'affichage par rapport au problème de motoneiges! Effectivement qu'à un certain moment donné, l'Association a voulu mettre des affiches dans les monts pour sensibiliser et a fait même des rencontres avec certains intervenants. Le MDDEP a voulu contribuer à cette démarche et a lui aussi produit des affiches.

3600 Les affiches sont produites depuis deux (2) ans et sont encore dans les bureaux du MDDEP qui n'a pas les fonds nécessaires pour aller les poser. Alors ça va jusque-là!

Donc prévoir les fonds, ça semble être un minimum. Et effectivement aussi la possibilité qu'un groupe local puisse accomplir ce travail-là avec les fonds nécessaires qui lui seraient délégués.

3605 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Moi, c'est surtout l'élément qui touche les aspects d'intervention éventuelle qui me préoccupe. Vous dites qu'éventuellement donner un mandat à un organisme régional qui aurait un pouvoir de surveillance et éventuellement d'intervention?

3610 **PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

Intervention dans l'optique par exemple de poser des affiches. Je parle pas du tout de procéder à émettre des constats d'infraction ou etc.

3615 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Oui, c'est à ça que je faisais référence. Je faisais un lien avec l'exemple que vous nous donniez, qu'il y a eu un constat qu'il y avait de la circulation de motoneiges dans des zones interdites, c'est plutôt surveillance et intervention, merci de la précision.

3620 **PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

Je vous garantis que c'est pas du tout souhaité que ce devoir d'intervenir sur des lieux d'infraction soit délégué à une organisation comme les Amis des monts Groulx.

3625 Par contre, en termes de mise en valeur, en termes d'éducation, en termes de signalisation, je pense qu'il y a un certain niveau d'activités que des organisations locales pourraient faire un peu plus efficacement.

3630 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci de votre précision.

3635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que si le ministère vous envoyait les affiches en question, est-ce que les gens, les Amis du mont Groulx pourraient dès lors aller les installer eux-mêmes?

3640 **PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

Bien, vous voyez, la question est intéressante et effectivement, ça a été proposé. On nous a même proposé de passer les chercher pour aller les poser nous-mêmes!

3645 Mais c'est une façon pour nous de démontrer au gouvernement que ce gouvernement crée des aires protégées, mais ne pense pas à la suite. Et ça nous paraît quelque chose de tout à fait raisonnable d'avoir à tout le moins les budgets pour aller poser une affiche dans l'une de ces aires protégées là.

3650 Et le fait d'être obligé de donner à une association qui est cent pour cent (100 %) bénévole la responsabilité d'aller poser une affiche elle-même me paraît discutable.

C'est pour cette raison qu'elles se trouvent encore dans les bureaux du MDDEP.

3655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3660 Comment pourrait-on assurer une représentativité adéquate d'intervenants locaux dans le comité régional que vous proposez dans votre recommandation numéro 2?

PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:

3665 Je pense que ce serait assez simple de premièrement regarder les efforts de concertation régionaux qui fonctionnent. Celui de la Réserve mondiale de la biosphère est un exemple, j'ose apporter cet exemple, et qui se base, dans le fond, sur une représentation maximale des intervenants qui sont concernés par un tel développement sur le territoire, un tel développement par la conservation sur le territoire.

3670 Donc les intervenants qui sont généralement présents sur de tels groupes sont bien connus et effectivement, si on se rapporte à des organisations qui ont l'habitude d'opérer cette concertation-là, on aurait très vite une liste des différents intervenants qui devraient siéger autour de ces dits comités de gestion.

3675 Mais de façon très instinctive comme ça, les différentes catégories que j'ai nommées, développement durable, autochtones, tourisme, faune, utilisateurs du territoire, économique par

3680 évidemment les entreprises, secteur environnemental, secteur éducatif, me paraissent des catégories incontournables.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3685 Aussi, lorsque vous nous avez dit, on parle d'impliquer les intervenants locaux dès le début du processus, pourquoi? Ça, c'est au niveau de la sélection des aires protégées.

PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:

3690 Oui. Dans la considération qu'on n'est pas encore arrivé au douze pour cent (12 %) et donc qu'il y aura d'autres démarches comme celle en cours actuellement, et que cette démarche pourrait bénéficier d'une implication des intervenants locaux plus en amont dans le processus.

3695 C'est-à-dire, peut-être pas pour toutes les aires protégées, puisque certaines sont sélectionnées précisément pour une question de conservation précise, un objectif précis de conservation.

3700 Mais dans un cas où est-ce qu'il reste quelques pourcentages de territoires à déterminer dans la région, ça pourrait être une idée fort intéressante de dire, voici l'objectif, voici le coffre à outils pour atteindre cet objectif-là, et on met la région dans le bateau pour aller chercher ces derniers pourcentages là.

3705 Et notamment, c'est un effort qui a déjà été fait dans différents autres processus, notamment toute la stratégie qui a été faite avec les compagnies forestières sur la détermination de refuges biologiques, de vieilles forêts, d'écosystèmes forestiers exceptionnels, etc.

3710 Donc cette expérience-là, elle a déjà été faite dans la région. Et je pense qu'un processus, qu'il soit de développement économique ou qu'il soit de conservation, va toujours bénéficier d'une implication des populations qui subissent les impacts et les bénéfices de ces décisions-là le plus en amont possible dans le territoire.

Et quand on dit impliquer l'ensemble des acteurs, pas seulement la partie environnementale, mais aussi la partie économique.

3715 C'est parce que de réfléchir avec l'ensemble des acteurs crée un sentiment d'ambassadeur, et que si le milieu économique comme le milieu environnemental devient ambassadeur de ces quelques pourcentages d'aires protégées sur le territoire, je pense que c'est une garantie de maintien et une garantie de qualité de ces territoires-là, beaucoup plus grande que si on sélectionne certains intervenants.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3720

Je comprends, merci monsieur Messier.

PAR LE PRÉSIDENT:

3725

Tantôt, vous avez parlé de conflits d'usages, puis que vous préconisez des compensations financières et territoriales. Vous nous avez expliqué un peu pourquoi.

Maintenant, d'où proviendraient les sommes pour la constitution d'un tel fonds?

3730

PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:

Les sommes, dépendamment de la raison qui motiverait une compensation, ce qui est exprimé dans le mémoire, c'est que ces fonds-là pourraient provenir du promoteur, qu'il soit une entreprise privée ou qu'il soit le gouvernement lui-même, MRNF ou Hydro-Québec, on a parlé des lignes qui ont passé notamment dans le territoire Matamec. Ça pourrait être un exemple.

3735

D'où proviendraient les fonds, tout simplement du promoteur du projet qui nécessite un déplacement ou une intervention par rapport aux limites, et que ces fonds-là soient directement investis dans le fonds de gestion des aires protégées qui semble être un manque, comme je l'ai exprimé de différentes façons, par rapport à la gestion en général des aires protégées au Québec.

3740

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Monsieur Bergeron.

3745

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Merci. Dans un des éléments de votre mémoire, vous dites que vous êtes d'avis que le comité de gestion devrait avoir la responsabilité de proposer des aires plutôt que de répondre aux propositions du gouvernement.

3750

À notre connaissance, l'information qui a circulé lors de la première partie, le ministère est toujours ouvert à recevoir les propositions, est-ce que vous pourriez élaborer sur cet élément-là de votre mémoire?

3755

PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:

3760 Tout à fait. C'est dans le même esprit que quand je répondais à madame Parent, c'est pour les territoires à venir. Et j'ai bien mentionné que l'implication des groupes locaux et la façon de faire la concertation autour des aires protégées s'améliorent. En 2003, c'était pas du tout comme ça a été fait cette fois-ci, ça s'est amélioré cette fois-ci.

3765 Et je pense que l'implication des intervenants régionaux, dès l'étape de la sélection des territoires – et je suis bien conscient, monsieur Bergeron, que le ministère est toujours ouvert et qu'il y a un processus pour recevoir des demandes pour fins de conservation de territoire, mais d'une façon systématique et organisée par un comité, c'est pas le cas.

3770 Par exemple, les ateliers préparatoires, un effort d'implication des intervenants de cette nature-là avec un souci de prévoir les fonds aussi nécessaires à cette gestion participative là, c'est pas du tout le cas.

3775 Et comme le mentionnaient certains intervenants, l'aspect financier est important pour que l'ensemble des intervenants ait l'occasion, qui sont soit citoyens ou membres d'une organisation, qu'ils aient l'occasion d'exprimer leurs points de vue.

Alors ma recommandation porte sur le fait qu'une concertation organisée et financée, impliquant tous les partenaires, pourrait se faire dès les étapes de sélection des territoires et ce, pour les territoires à venir. On remontera pas dans le passé.

3780 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci.

3785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Messier.

PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:

3790 Merci à vous, bonne soirée.

3795

DENIS DESCOMBES (Baie-Comeau)

PAR LE PRÉSIDENT:

3800 Maintenant, je vais demander à monsieur Denis Descombes de la firme Rébec s'il vous plaît de bien vouloir s'avancer.

 Bonsoir monsieur Descombes.

3805 **PAR M. DENIS DESCOMBES:**

 Bonsoir. Mon nom, c'est Denis Descombes, je suis ingénieur forestier pour la compagnie Rébec. On fait des opérations forestières pour Produits Forestiers Arbec ici à l'usine de Port-Cartier, pour la Côte-Nord.

3810 Premièrement, je voudrais vous remercier, monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires, pour nous permettre de vous présenter nos commentaires un peu sur le projet d'agrandissement des réserves de biodiversité. On sait qu'il est un peu tard, je vais essayer d'être bref. C'est pas long, ma communication est pas longue, on va remettre un document comme tel à madame Harvey, parce qu'on a présenté un peu tard, mais on vous remercie encore pour la date tardive.

 Donc c'est les observations de la compagnie Produits Forestiers Arbec sur les projets d'agrandissement des réserves de biodiversité projetées sur la Côte-Nord!

3820 Donc cette communication a été préparée afin de donner le point de vue de notre entreprise sur les différents éléments suivants!

3825 Compte tenu que notre entreprise opère une usine de sciage située à Port-Cartier et qu'elle s'approvisionne principalement des unités d'aménagement forestier 94-51 et 94-52, nos préoccupations se portent principalement sur la Réserve de biodiversité de Matamec et sur la Réserve de biodiversité du lac Berté.

3830 Ainsi, dans le cadre de l'identification des aires protégées, en lien avec la certification FSC, Produits Forestiers Arbec a fait beaucoup d'efforts et a participé à plusieurs rencontres et ateliers préparatoires, afin d'identifier les aires protégées depuis plusieurs années.

3835 Moi, je viens d'arriver pour la compagnie, ça fait pas tellement longtemps, on prend le dossier, mais on voyait que dans la documentation, il y avait beaucoup de mémoires, il y avait beaucoup de commentaires qui avaient été faits dans le cadre de la Commission du Bureau

d'audiences publiques pour ces projets d'aires protégées là, donc c'est facile de consulter ces documents-là dans le cadre de ces consultations-ci également.

3840 En ce sens, nous retrouvons à ce jour déjà près de quatorze pour cent (14 %) du territoire dans les deux (2) UAF concernées, ce qui dépasse déjà l'objectif de douze pour cent (12 %) ciblé pour 2015. On a entendu des chiffres de la protection des aires protégées, donc c'est ça, on suit ça également.

3845 Mais actuellement, ce qu'on constate, pour déjà nos territoires, les UAF concernées, on a déjà quatorze pour cent (14 %).

3850 La proposition d'agrandissement de la Réserve du lac Berté ferait passer le pourcentage de territoire protégé à près de dix-sept pour cent (17 %), un peu plus de dix-sept pour cent (17 %), selon nos éléments.

Et plus spécifiquement pour le lac Berté, le projet d'agrandissement aurait pour effet de limiter l'accès vers l'ouest à partir de notre camp forestier.

3855 Compte tenu de l'ampleur touchée, nous considérons que l'agrandissement proposé s'apparente à un ajout d'une nouvelle réserve en termes d'impact forestier. Pour nous, c'est majeur. Les évaluations qui ont été faites actuellement, des chiffres qui proviennent du Forestier en chef également, qu'on a consultés, c'est que ces baisses de possibilités qui découlent simplement de l'agrandissement seraient de l'ordre de vingt mille mètres cubes (20 000 m³) supplémentaire, pour simplement cet agrandissement-là.

3860 L'équité sur le territoire devrait être un des principes considéré lors de l'établissement d'aires protégées. Le territoire a déjà seize point quatre pour cent (16,4 %) d'aires protégées dont un point deux (1,2 %) établi volontairement par le bénéficiaire.

3865 Dans le document que je vais remettre à madame Harvey, on a un peu de documents, on a une cartographie aussi qui présente ces éléments-là que je vous détaille actuellement.

3870 On a aussi travaillé à un plan de protection de l'habitat du caribou qui est appliqué sur le territoire, protégeant ainsi quinze pour cent (15 %) supplémentaire et ce, pour une période d'au moins quarante (40) à cinquante (50) ans. L'ajout de cette superficie ne contribuerait pas à l'analyse en carence en aires protégées relative à la démarche de certification forestière FSC. Il en avait déjà été mentionné antérieurement.

3875 Suite à l'analyse effectuée, il appert que d'autres territoires ayant peu ou moins d'impacts forestiers, donc des conséquences moins négatives sur les possibilités, donc moins de baisses

de possibilité, pourraient être envisagés. Quand on regardait l'implantation de cet agrandissement-là, principalement au lac Berté, on aurait eu d'autres territoires, suite à l'analyse qu'on a faite, qui auraient été de rencontrer les objectifs sans avoir les baisses de possibilités associées à ce nouveau territoire là.

3880

Donc nous considérons qu'il serait souhaitable de mieux évaluer, de mieux documenter les enjeux, les impacts économiques associés à des baisses de possibilité engendrées par la mise en place des aires projetées.

3885

Et plus particulièrement, nous considérons que les emplois directs, tant en usine qu'en forêt, et indirects générés devraient être pris en compte lors des propositions d'agrandissement d'aires projetées.

3890

Donc en ce sens, et considérant les baisses de possibilités supplémentaires associées aux agrandissements des réserves de biodiversité proposées lors de la consultation, nous sommes d'avis que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs puisse reporter la décision de confirmer le statut de protection à ces projets d'agrandissement.

3895

Je vous remercie, puis je suis ouvert à des questions si jamais vous en aviez.

PAR LE PRÉSIDENT:

3900

Effectivement, tantôt, vous avez dit qu'il y a d'autres territoires qui pourraient rencontrer les objectifs recherchés, est-ce que vous avez discuté de cela avec le MDDEP?

PAR M. DENIS DESCOMBES:

3905

Dans le cadre des ateliers préparatoires qui avaient été initiés, il a été question, en tout cas les comptes rendus que j'en ai eu, les projets ont été discutés. Mais il y a pas eu comme tel de suite de donnée à ces alternatives-là, si on veut.

3910

Mais oui, je sais que nous, on regardait pour le lac Berté en particulier. Il y a eu des territoires qui ont été analysés de notre côté, puis discutés dans le cadre de ces ateliers-là, mais comme on voit, il y a pas eu beaucoup de résultat.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bergeron.

3915

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Est-ce que vous alliez à ce niveau de détail là, tel que vous nous le présentez, lors des ateliers préparatoires? Vous donnez des pourcentages, vous donnez des propositions alternatives en termes de territoires.

3920

PAR M. DENIS DESCOMBES:

J'ai pas ces informations-là actuellement, mais je sais que ça a été présenté. À savoir quel niveau ça a été discuté, je peux pas vous le confirmer malheureusement.

3925

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Parent, allez-y, je continuerai après.

3930

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Merci monsieur le Président. Vous avez donné des chiffres pour le projet du lac Berté, en disant que ça irait jusqu'à dix-sept pour cent (17 %), mais vous avez aussi parlé qu'il y aurait un impact sur la Matamec, avez-vous des chiffres pour Matamec?

3935

PAR M. DENIS DESCOMBES:

La Matamec, on n'avait pas de chiffres comme tels. Matamec, si je comprends bien, il y a déjà une réserve qui a été proposée qui devrait être adoptée. Je suis pas convaincu qu'il y a un projet d'agrandissement pour la Réserve Matamec, de ce que j'ai vu sur le site, là.

3940

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Merci.

3945

PAR M. DENIS DESCOMBES:

Puis on n'a pas de chiffres.

3950

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais revenir encore au chiffre que madame Parent vient de dire, le dix-sept pour cent (17 %) pour le lac Berté! À l'heure actuelle, dans cette UAF, donc la 94-51, je présume, la récolte que vous faites correspond à combien de mètres cubes annuellement?

3955

PAR M. DENIS DESCOMBES:

Globalement, c'est autour de six cent cinquante mille mètres cubes (650 000 m³), je pense, pour les deux (2) UAF confondues. J'ai pas le détail comme tel pour une UAF en particulier. Mais c'est de ce genre de volume là qu'on parle, c'est des gros volumes pour approvisionner l'usine de Port-Cartier.

3960

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Bergeron.

3965

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Merci monsieur le Président. Une question générale, à titre de spécialiste de la forêt, à votre avis, vous êtes ingénieur forestier, c'est bien ce que vous disiez, c'est quoi pour vous la compatibilité entre la détermination d'aires protégées de la part du gouvernement, puis le processus de certification d'une entreprise, en termes style FSC?

3970

J'aimerais ça vous entendre, les points de convergence, les points de divergence entre disons un statut gouvernemental légal et le processus de certification d'une forestière.

3975

PAR M. DENIS DESCOMBES:

Bien, on est tenu de respecter les lois et règlements, c'est sûr, au niveau de la certification.

3980

Le dossier FSC implique aussi qu'il y a un pourcentage d'aires protégées qui doit être maintenu sur le territoire, ça, on en convient également.

3985

Où on a des bémols, c'est jusqu'à quel point on a des aires protégées aussi dans un territoire! C'est sûr que des aires protégées, c'est souhaitable pour beaucoup, mais à un moment donné, c'est la répartition du territoire qui fait en sorte qu'on gèle une superficie à d'autres fins que la production forestière; donc à partir du moment où on diminue la grosseur de la tarte, bien, on perd de la possibilité forestière également.

3990

Puis dans notre cas, pour Produits Forestiers Arbec, c'est sûr que la possibilité forestière, ça sous-tend l'attribution qui est à notre entreprise également. La scierie obtient un volume de bois en fonction de la possibilité forestière.

Donc à partir du moment où la possibilité diminue, puis dans le processus des dix-quinze (10-15) dernières années, la possibilité augmente jamais, c'est toujours en diminution, c'est

3995 toujours dans le même sens, bien, il faut avoir des aires protégées, oui, mais il faut que ce soit
4000 balancé avec la possibilité forestière, puis les attributions qui découlent de cette possibilité
forestière là.

4000 Donc on est d'accord au douze pour cent (12 %), au quinze pour cent (15 %) ou au X pour
cent qui va arriver dans le temps, mais il faut toujours mettre ça en contrepartie avec l'économie
qui découle de ces activités forestières là, puis c'est pour ça qu'on mentionnait qu'il faudrait dans
l'avenir que cette identification-là d'aires protégées tienne compte des impacts qu'il y a au niveau
économique, si on veut, pour une région donnée.

4005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4010 Donc pour les prochaines aires protégées, vous souhaiteriez, en tant qu'entreprise, faire
partie du comité que la CRÉ entend mettre de l'avant de concert avec le MDDEP et le MRNF et
d'autres instances régionales, c'est-à-dire que, bon, ça peut être quelqu'un, un représentant des
mines, mais aussi tous les groupes éducatifs, environnementaux, etc. ?

PAR M. DENIS DESCOMBES:

4015 C'est sûr que oui, on est partie prenante, on voudrait être partie prenante à ces décisions-là.
On a toujours contribué, tant au niveau des tables GIR actuellement de la Gestion intégrée des
ressources, on est sur toutes les tables sur la Côte-Nord, tant Manicouagan que Haute-Côte-Nord
et ici, Sept-Rivières, Minganie, on est partie prenante à ces tables-là aux discussions. Toutes les
discussions qui ont rapport avec le milieu forestier, c'est sûr que oui.

4020 Les relations avec les autres bénéficiaires, on en a, les relations avec la CRÉ, on en a. On
demande beaucoup à l'industrie ces temps-ci d'être partenaire dans tout, là, donc oui, c'est sûr
qu'on voudrait s'associer à ça, puis on va collaborer, c'est sûr qu'on va collaborer à l'implantation
de ces aires-là, mais donner également la contrepartie.

4025 Parce que c'est beau, on a entendu beaucoup ce soir de protéger, puis de protéger, puis de
protéger, mais à un moment donné, ça l'a un impact économique, si on veut, de protéger, de
mettre une bulle ou une cloche de verre sur du territoire, c'est sûr que ça l'a des impacts au niveau
possibilité forestière, puis par conséquent, sur l'activité économique qui découle de la possibilité
forestière.

4030 Une usine comme Port-Cartier, c'est sûr que si on ampute de moitié son attribution, il faut se
questionner, savoir c'est quoi la masse critique de mètres cubes que ça prend pour opérer une
usine comme Port-Cartier.

4035 On peut pas diminuer à outrance tout le temps, puis penser que ça aura pas d'effets à moyen et à long termes.

PAR LE PRÉSIDENT:

4040 Madame Parent!

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

4045 Non, j'ai pas d'autres questions, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bergeron.

4050 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Oui, peut-être revenir un peu sur l'aspect certification.

4055 Une entreprise qui procède à une certification forestière, est-ce qu'elle peut s'appuyer sur les aires protégées qui sont déterminées par le gouvernement du Québec pour justifier sa certification?

PAR M. DENIS DESCOMBES:

4060 Oui, c'est sûr qu'on les met dans la balance quand vient le temps de parler avec nos registraires, on les met dans la balance, à l'effet qu'on respecte ces aires protégées là. Oui, on endosse aussi, on endosse ces superficies-là.

4065 On a collaboré, on a travaillé avec les gens pour les identifier. Mais c'est sûr qu'à un moment donné, si c'est de façon unilatérale à augmenter, doubler ou tripler, c'est sûr qu'on est réticent à concéder ces choses-là, parce qu'à un moment donné, on sait qu'en bout de ligne, ça l'a un impact sur la possibilité. Ça, on peut pas se le cacher.

4070 Mais oui, au niveau de la certification forestière, c'est un plus d'en avoir, mais pas à outrance non plus, des aires protégées, au niveau de l'industrie forestière.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Merci.

4075

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Descombes.

4080

DROIT DE RECTIFICATION

PAR LE PRÉSIDENT:

4085

Il y a monsieur Dominic Boisjoly qui veut faire une ou des rectifications, donc je vais demander à monsieur Boisjoly de s'approcher!

Bonsoir monsieur Boisjoly.

4090

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur et madame les Commissaires.

4095

J'ai trois (3) petites rectifications. Une en fait que je suis pas sûr que c'est une rectification, mais selon l'intervention de monsieur Tremblay en début de séance, il était question de baux de villégiature sur le bord du lac Charlie. Selon nos informations, c'est des baux d'abri sommaire. Donc je vais valider cette information-là.

4100

Maintenant, en ce qui a trait à l'intervention de monsieur Wilkinson, monsieur Wilkinson disait que nous étions restés neutres quant à leur proposition de soustraire à l'aire protégée un corridor de cent mètres (100 m), en fait, on s'est prononcé de façon défavorable au retrait de ce cent mètres (100 m) là lors de ces discussions-là.

4105

Une dernière rectification! Au niveau de monsieur Descombes, monsieur Descombes affirmait que les agrandissements de la Réserve de biodiversité projetée du lac Berté allaient bloquer l'accès vers l'ouest, alors que suite aux consultations, on a retiré un secteur au sud des agrandissements, pour justement permettre la construction de ce chemin-là, donc de maintenir l'accès vers l'ouest.

4110

C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boisjoly.

4115

Merci à vous d'être venus ce soir, et nous terminons. La Commission va continuer demain matin à compter de dix heures quinze (10 h 15) pour entendre les autres mémoires.

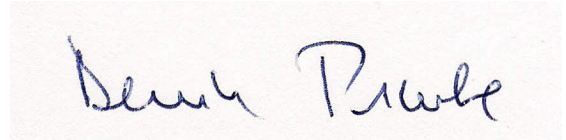
Merci et bonne fin de soirée.

4120

SÉANCE AJOURNÉE AU 26 JANVIER 2012 À DIX HEURES QUINZE (10H15)

4125

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



4130

DENISE PROULX, s.o.